

# Montpellier

## Notre ville



N° 172 MARS 1994

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPALE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTPELLIER A APPORTÉ UN SOUTIEN DÉCISIF À LA SAUVEGARDE DU CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION**



**Georges Frêche et André Vezinhet au côté des employés du CRTS lors de la manifestation du 18 janvier**



**EMPLOI POUR TOUS :**

**LA VILLE SE MOBILISE.**



Le 10 février, table ronde avec Georges Frêche, Bernard Fabre, maire adjoint, les responsables de "Pharmaciens Sans Frontières, association présidée par Mme Cros, et M. Barral, directeur de l'hôpital la Colombe, pour étudier le relogement de l'association en raison des travaux de restructuration de l'hôpital.



Plusieurs milliers de tonnes de médicaments non utilisés sont récupérés chaque année par les bénévoles de "Pharmaciens Sans Frontières", au bénéfice de missions humanitaires.



Autour de Georges Frêche et maître Jacques Martin, conseiller municipal délégué aux relations avec la communauté vietnamienne, cambodgienne et laotienne, les représentants de l'association amitiés France-Asie : De droite à gauche : M. Quizard, M. Sourintha, Mlle Nicolas, M. Sam Chhel, Mme Thu Ramos, Mlle Vilmara, M. Violet, M. Ngugen Quy Vu, M. Ngugen Khac Dinh, M. Saingnavongsa.

## LES ECOLIERS PLANTENT DES ARBRES



Yves Lariou, maire-adjoint et les enfants du groupe scolaire Vert Bois, au parc zoologique de Lunaret (28 janvier).



Les écoliers des groupes scolaires de Tours, de Barcelone et des Troubadours, au lac des Garrigues (31 janvier).

A l'occasion du Bal de l'Age d'Or, organisé le 15 février, les félicitations de l'équipe municipale aux couples qui célèbrent cette année leurs noces d'or ou de diamant.



## D'UN CARNAVAL A L'AUTRE...



Grand bal costumé de l'Age d'Or, le 15 février. Bravo aux plus beaux costumes !

Les enfants du quartier Ste Anne célèbrent mardi gras, le 15 février.



Un quartier en fête, le 16 février. Carnaval au Mas Drevon.

## Entretien avec Georges Frêche Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques Maire de Montpellier, Président du District

# "AUJOURD'HUI COMME HIER ET DEMAIN, UNE SEULE PRIORITE : L'EMPLOI"

### L'emploi est-il une préoccupation essentielle des Montpelliérains ?

Oui, et à juste titre. Que l'on éprouve soi-même les difficultés du chômage, qu'on le craigne, ou qu'on le connaisse par un membre de la famille, l'emploi reste la préoccupation principale des Montpelliérains et Montpelliéraines. La Ville a fait faire un sondage en novembre 1993 par la SOFRES auprès de 500 personnes. A la question suivante : "A votre avis, quels sont actuellement les problèmes les plus importants à Montpellier, ceux dont la Municipalité devrait s'occuper en priorité ?", les réponses placent l'emploi au 2ème rang des préoccupations, après la sécurité. Mais, si l'on fait une liste préalable des questions importantes, et que l'on demande aux 500 mêmes personnes de classer l'ordre des priorités, 63 % placent en n° 1 l'emploi, la sécurité des habitants ne venant qu'en deuxième position avec 49%.

### A qui la population attribue-t-elle la responsabilité de ces problèmes ?

C'est une question intéressante. Elle a été posée aux 500 personnes de la façon suivante : "En matière de soutien à l'activité économique et aux emplois, qui doit s'en occuper en priorité selon vous à Montpellier : la Municipalité, le Conseil Général de l'Hérault ou l'Etat ?" Voilà la réponse :  
- La Municipalité : 14%, le Conseil Général de l'Hérault : 29%, l'Etat : 45%, sans opinion : 12%.

La responsabilité de l'Etat et des collectivités locales arrivent en 2ème ligne, car, en économie de marché, dans la situation française, l'emploi relève essentiellement des chefs d'entreprises. Ce sont eux et leurs organisations (CNPF, Union Patronale, CCI, PME, PMI, etc.) qui sont en charge de la création d'emplois. Tout naturellement, en cas de succès, une bonne part leur en revient.

### Comment pensez-vous que la crise économique va évoluer dans les années à venir ?

Aujourd'hui, la crise s'accroît de façon dramatique. Une révolution technologique extraordinaire, appuyée sur deux piliers, l'informatique et la robotique, creuse des sillons sanglants dans l'emploi des sociétés industrialisées. La France est touchée au premier chef. Hélas pour nous, le pire n'est pas derrière, mais devant. Dans un article fort intéressant de Libération du jeudi 24 février 1994 en page 5, André Gorz et Jacques Robin font remarquer que, si l'on continue d'appliquer systématiquement les techniques les plus avancées dans tous les secteurs de l'économie, ce sont des millions d'emplois qui vont disparaître en Europe dans les 10 ans qui viennent. Les auteurs citent une étude pour l'Allemagne qui parle de 9 millions d'emplois qui seraient supprimés dans ce pays sur les 33 millions existants, portant le taux de chômage à 38% ! Ces chiffres viennent d'un ouvrage écrit par Lothar Spaeth, ancien ministre du Baden-Württemberg, Directeur Général des anciennes usines Zeiss à Iéna. La situation française n'est pas différente, et l'exemple d'IBM à Montpellier, le démontre hélas de façon dramatique.

### Que sont les principaux acteurs de lutte contre le chômage ?

Ce sont les Chefs d'Entreprises et l'Etat. Les chefs d'entreprise ont la responsabilité de penser l'emploi dans les termes de la révolution technologique. Le développement sans réflexion des technologies, destiné uniquement à augmenter la rentabilité du capital, entraîne aujourd'hui un développement en boule de neige du chômage. Le "laissez-faire/laissez-aller" cher aux libéraux "pur sucre", dont - hélas - beaucoup nous gouvernent aujourd'hui, de Sorman à Madelin, va gonfler le nombre des chômeurs dont l'augmentation est plus forte que jamais. Il est donc indispensable que, dans la tradition Colbertiste, et de la planification mise en place par le Général De Gaulle en 1945 avec les partis du Conseil National de la Résistance et M. Gruzon, aujourd'hui, l'Etat s'engage enfin de façon décisive contre le chômage. Il y faudra beaucoup plus que les dernières "mesures" du séminaire du Conseil des Ministres qui sont de véritables cautères sur des jambes de bois.

### Vous préconisez donc la mise en œuvre de réformes beaucoup plus fondamentales ?

Oui. C'est à une véritable révolution mentale pour organiser le travail au XXIème siècle que doit se livrer le Gouvernement en liaison avec les patrons, les organisations syndicales et les partis politiques. Il faudra remettre à plat de façon décisive les dépenses budgétaires et les dépenses de rémunération des chômeurs. Comment peut-on imaginer que l'on continue à payer les chômeurs de plus en plus nombreux, et fort mal, dans des conditions de plus en plus difficiles, compte tenu de la raréfaction des actifs, alors qu'à l'évidence les effectifs manquent dans la police, à la Chancellerie parmi les juges ou les gardiens de prison, à l'Education Nationale, ou encore dans les hôpitaux où infirmières et A.S.H. font cruellement défaut ? Les recettes libérales d'Adam Smith, héritées du XVIIIème siècle anglais, ne sont pas adaptées à la situation présente. Il faudra exploiter systématiquement les ressources de la diminution massive du travail à l'orée du 21e siècle, en envisageant la semaine de 32 heures et 4 jours. Il faudra envisager le développement massif, avec ou sans l'aide de l'Etat, des emplois de solidarité, des emplois culturels, des emplois d'environnement. A cet égard, un ouvrage magistral vient de paraître de Roger Sue "Temps et ordre social" (PUF 1994).

### Pierre Mauroy a essayé en 1981 de diminuer la durée hebdomadaire du travail, pourquoi cela n'a-t-il pas marché ?

En effet, les timides mesures de Pierre Mauroy en 1981 allaient dans le bon sens. Nous avons essayé à la Mairie, en passant de 39 heures à 35 heures, d'amorcer le mouvement et de le populariser. Malheureusement, faute de suivi dans les idées, faute de généralisation de la part du Gouvernement, les quelques pionniers se sont retrouvés isolés. Il a fallu donc, et ce fut un crevé cœur pour l'équipe municipale, battre en retraite vers la situation antérieure par souci nécessaire de bonne gestion des finances municipales. Mais ces expériences doivent servir pour l'avenir. La réduction du temps de travail ne peut être faite qu'à l'échelle du pays, voire de l'Europe, touchant à la fois tous les emplois du public et du privé. Un tel travail, ne relève pas à l'évidence des Collectivités Locales, mais de l'action de l'Etat.

### Faut-il pour autant que les collectivités locales se désengagent ?

Non. Depuis de longues années, et malgré un taux de chômage fort à Montpellier et dans l'Hérault, le District de Montpellier et sa division "emploi", Montpellier L.R. Technopole, la pépinière d'entreprises Cap Alpha à Clapiers, œuvrent en permanence pour aider à la création d'emplois. Air Littoral, Dell Computer, Gee Asthom, ABC, Hoffman Laroche, et des dizaines et des dizaines de PME dans tous les secteurs (Euromédecine, Agropolis, Antenna, HélioPolis, Informatique) sont là pour attester des résultats. Le bassin d'emplois de Montpellier est celui qui a le plus créé d'emplois en France par rapport à sa population depuis 10 ans. Tous les chiffres nationaux publics et privés en attestent. Cet effort devra être continué. Il faut créer des emplois, mais aussi assurer les emplois existants. Donnons quelques exemples : en 1994, la Ville de Montpellier, le District de Montpellier et l'OPAC, en augmentant respectivement leur budget d'investissement de 8%, de 22% et de 50%, en relançant Port Marianne ou encore Celenneuve, Val de Croze, etc... créent ou maintiennent des milliers d'emplois dans le bâtiment et les travaux publics.

### Le sursis du CRTS est également dû à votre intervention...

Effectivement, le Centre Régional de Transfusion Sanguine à la fin de l'année 1993, était moribond, mettant 300 personnes environ en situation de chômage potentiel. Les commentateurs les plus sérieux dans leur immense majorité, le Président du Conseil Administratif et les titres des journaux, annonçaient le dépôt de bilan et la fin du C.R.T.S. comme inéluctables. C'était il y a deux mois à peine. Lorsque le Conseil Municipal de janvier vota une motion pour soutenir le C.R.T.S., de bons esprits y virent un vœu pieux. Lorsqu'au nom du Conseil Municipal j'intervenais au Conseil d'Administration de décembre 1993 pour demander, que le bilan ne soit pas déposé et qu'une table ronde soit organisée avec le Préfet pour obtenir de Mme Veil le sauvetage du C.R.T.S., je faisais encore figure de Don Quichotte contre les moulins à vent. Et pourtant, deux mois plus tard, les résultats sont là. Les commentateurs veulent bien admettre que le C.R.T.S. repart. Il ne faut pas être trop optimistes après avoir été trop pessimistes. Pour le moment, soyons clairs : le C.R.T.S. est provisoirement sauvé, et a probablement de bonnes chances de l'être définitivement. Mais ce n'est pas encore sûr. Vigilance et aide s'imposent. Nous y veillerons pour notre part.

### Pour IBM vous allez aussi vous battre ?

Le désengagement massif à Montpellier du géant américain peut nous rendre bien impuissants tant les décisions sont prises loin et hors de portée de la ville. Il ne faut pas pour autant baisser les bras. La lutte doit être menée aux côtés des représentants du personnel pour sauver le maximum d'emplois à I.B.M. Par ailleurs, le District, dans la mesure du possible, s'engage aux côtés d'I.B.M. pour aider au développement d'entreprises issues de la matière grise de cette firme multinationale, comme Axone, Pixel, etc...

### Que souhaiteriez-vous dire aux Montpelliérains en conclusion ?

Qu'il faut encore aller au-delà. C'est pourquoi la Ville et le Conseil Municipal lancent une grande opération sous le titre : "MOBILISATION POUR L'EMPLOI A MONTPELLIER". La démarche se fera en plusieurs temps : une phase de concertation et d'écoute, des rencontres thématiques en mars. Une journée pour l'emploi, le 8 avril, qui débouchera sur des propositions d'actions qui seront suivies. Merci d'avance à tous ceux qui participent à cette mobilisation pour l'emploi. Elle est nécessaire. Elle peut aider, à partir des suggestions de chaque citoyen, des associations, des chambres consulaires, des organisations économiques, sociales, ou des secteurs de l'enseignement, à créer quelques centaines d'emplois nouveaux. Elle ne sera donc pas inutile. La Ville publiera un livre blanc, à raison d'une page par intervenant, des propositions faites pour développer l'emploi à Montpellier. La Ville fera les investissements nécessaires, si besoin est, pour développer les initiatives présentées lors de la grande journée de mobilisation du vendredi 8 avril. A tous les acteurs et intervenants, merci d'avance.

## BOULEVARD DE STRASBOURG

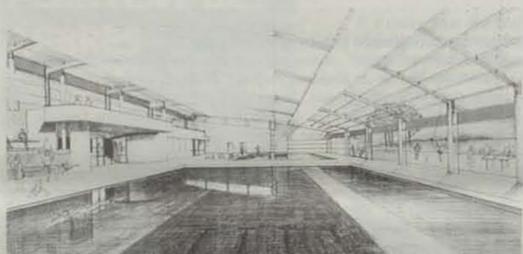
### LA MAIRIE LOUE UN LIEU DE CULTE PROVISOIRE POUR LA PAROISSE DES SAINTS-FRANÇOIS

Les paroissiens se sont installés le 13 février dans le lieu de culte provisoire, 22 rue Frédéric-Peysson, qu'ils ont choisi. La Mairie a aménagé en urgence ce local tout neuf, intégré dans une belle réalisation, "Les Attiques", en y réalisant des travaux de mise aux normes de sécurité, d'éclairage, de chauffage, et en y créant une entrée digne d'un lieu de culte. Les travaux ont coûté près de 80.000F. Cet espace appartient à M. Arnal qui le loue à la Mairie pour la somme de 185.016 F. L'abandon de l'église résulte de la décision de la ville de ne plus en autoriser l'accès aux

fidèles en raison de son état alarmant. Cette décision a été prise à regret au vu des conclusions du bureau d'études CEBTP confirmées par le bureau d'études Veritas, constatant notamment "le caractère irréversible de certaines déformations empêchant d'envisager toute solution de confortement" et donnant "un avis défavorable au maintien de l'accès du public". La Ville et l'Evêché mettent tout en œuvre pour permettre la construction d'une nouvelle église, après démolition de l'actuelle. Le projet retenu a reçu l'accord de l'Evêché et du conseil de paroisse.

## QUARTIERS OUEST

### PISCINE DE LA CHAMBERTE



Construite à proximité de la Cuisine Centrale, sur l'Espace Multi-Sport de l'Avenue de Vanières, la piscine de la Chamberte permettra l'accueil de 80.000 personnes par an, dont 25.000 scolaires. Après l'ouverture du bassin de Pitot et avant la fin des travaux de la piscine olympique d'Antigone, elle confirme ainsi sur notre ville, l'élan

considérable des sports nautiques. Un bassin de 25 mètres à cinq couloirs sera prolongé d'un bassin d'apprentissage de 10m x 12,5m. L'installation de gradins, la mise en accessibilité pour les handicapés feront de ce nouvel espace sportif sur le quartier, un lieu de loisirs et de détente ouvert à tous. Coût des travaux : 15MF. Ouverture prévue : septembre 94.

## AUBES

### AMENAGEMENT DU LEZ VERT

Dans le cadre de l'aménagement du Lez vert, d'importants travaux vont être réalisés entre l'Hôtel de Région et le Parc Rimbaud. Objectif : renforcer le dispositif de lutte contre les inondations par écretement des crues et améliorations des écoulements en créant un plan d'eau

(en amont de l'Hôtel de Région) ;

- arasement des seuils de Salicate et de Semalen permettant un meilleur tirant d'eau ;

- création d'un seuil fixe au niveau du pont de Garigliano pour ne pas dénoyer la base du seuil de Sauret.

Le montant prévisionnel de ces tra-

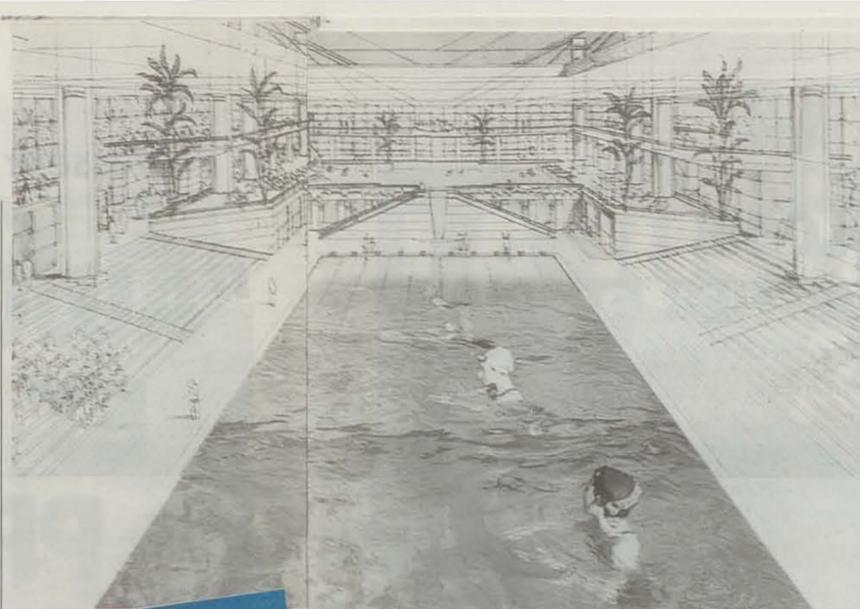


unique entre le seuil de Montaubert et le pont du Garigliano. Les travaux ne peuvent être réalisés que par faible débit du Lez. Ils commenceront donc en Avril et seront terminés en septembre 94.

Les travaux comportent trois phases : - équipement d'un seuil mobile sur le seuil de Montaubert pour le rehaussement du plan d'eau de 2,50m.

vaux pilotés par le District de Montpellier est de 9MF. L'Agence de l'Eau apporte une aide de 30 % au titre des travaux de mise en valeur, et une subvention est attendue du département.

Une exposition sur le "Lez vert" sera organisée dans le cadre d'Océanos du 28 avril au 1er mai.



## ANTIGONE

### JUIN 1995 ; OUVERTURE DE LA PISCINE OLYMPIQUE

Située au coeur même d'Antigone, à proximité immédiate du Centre International d'Affaires et de la Faculté de Droit Richter, la future piscine olympique conçue par Ricardo Bofill, sera intégrée à un véritable complexe sportif et de loisirs ouvert à la haute compétition et à la pratique grand public. Ouvert aux écoles et aux associations

sportives en priorité, le secteur sportif sera composé d'un bassin de 50x25 permettant l'accueil des compétitions nationales et internationales de niveau européen, encadré par 2000 places de gradins. Le secteur loisirs, ouvert au public, disposera d'un bassin de 900m2, incluant un bassin d'entraînement pour les sportifs et des équipements de détente. Un gymnase de

quartier (44x22x7m) permettra sur le même site, la pratique du basket, du volley, du tennis, tennis de table, badminton, handball, cours d'éducation physique et rencontres sportives. Des équipements de détente et loisirs, club de remise en forme, cafétéria, restaurant, commerces, compléteront ce magnifique complexe ouvert à tous les habitants d'Antigone et de la ville. Coût des travaux : 154MF.

Dessin Ricardo Bofill

## MAS DREYON LEMASSON

### EXTENSION DE LA MAISON POUR TOUS ALBERT CAMUS

Pour répondre à l'essor de la Maison pour Tous Albert Camus, qui compte aujourd'hui plus de 1000 adhérents, la Ville a entrepris des travaux de rénovation du 1er étage, transformant des bureaux et

des salles de réunions en salles d'activités. Le prochain déménagement de la bibliothèque Emile Zola à la Médiathèque Victor Hugo, permettra dès la rentrée prochaine d'agrandir encore les locaux pour s'ouvrir davantage aux

nombreuses activités proposées et à la vie sur le quartier. Coût total des travaux : 247.000F. Financement Ville de Montpellier.

## MAS DREYON

### 1<sup>er</sup> AVRIL : LES COMMERÇANTS DU MAS DREYON VOUS PREPARENT UNE SURPRISE

Non seulement ils ont le sens du commerce traditionnel, accueillant, compétent, mais ils ont leur quartier au cœur. Résolument dynamiques, les commerçants du Mas Dreyon multiplient les initiatives pour offrir aux habitants du quartier l'occasion de se retrouver dans une ambiance sympathique ou conviviale. Après la première grande semaine commerciale en septembre, les illuminations et animations des rues pour Noël, les carnavales et le loto en février,

ils envisagent, pour fêter l'arrivée du printemps d'organiser un grand bal le 19 mars prochain. L'association "Les quartiers commerçants du Mas Dreyon", qui regroupe 90 % des commerçants du secteur, vient en outre d'édition un guide du quartier. Ce document, au format de poche, propose un plan du quartier, les numéros de téléphone pratiques et d'urgence, une liste des commerçants, artisans, équipements et services utiles. Une initiative soutenue chaleureusement par la Ville de Montpellier et par

rainée par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Comme ils ne sont jamais à court d'imagination, les commerçants du Mas Dreyon vous préparent pour le 1er avril une surprise qui fera date dans la petite histoire du quartier. Nous n'en dirons pas plus ! Association ACMD. 67.69.00.09 (M. Rouquette, Président). 19 mars : grand bal de printemps 1er avril : ?



Autour de M. Rouquette (déguisé en diable!), les commerçants du Mas Dreyon

## ANTIGONE

### OUVERTURE DU CENTRE RESSOURCES "IMAGES ET SON"



complet et très sophistiqué, apprendre à déchiffrer les images et éduquer son sens critique. Les enfants et leurs maîtres seront accueillis à l'occasion de stages qui leur permettront d'acquérir les connaissances de base mises à profit tout au long de l'année scolaire. Un enseignement spécialisé a été mis à disposition par l'Education Nationale pour assurer le suivi de la démarche pédagogique.

Après le Centre de Ressources "Technologies Nouvelles" à la Paillade et le Centre de Ressources "Patrimoine et Environnement Urbain" situé à la Maison de l'Environnement, le Centre "Image et Son", inauguré le 12 février dernier aux

Echelles de la Ville, poursuit l'action de la Ville en faveur de l'animation culturelle et scientifique dans les écoles. La place prépondérante de l'image et des médias dans le monde actuel, méritait ce nouvel outil pédagogique où, l'enfant pourra grâce à un matériel

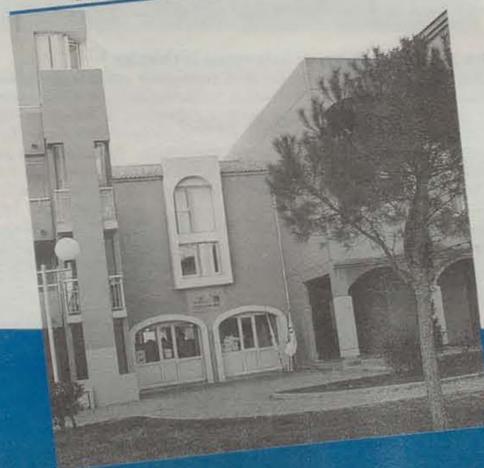
Conçu sur 180 m2, à proximité immédiate de la Médiathèque Fellini, le Centre comporte une salle de classe, un labo montage, une salle informatique, un labo photo, vidéo, une salle expo, un coin bibliothèque, un restaurant scolaire. Entièrement financée par la Ville, l'opération s'élève à 1,5MF. (1MF pour les locaux et 500.000F pour l'achat du matériel technique).

## MAS DREYON/LEMASSON LA MAISON DES RAPATRIÉS S'AGRANDIT



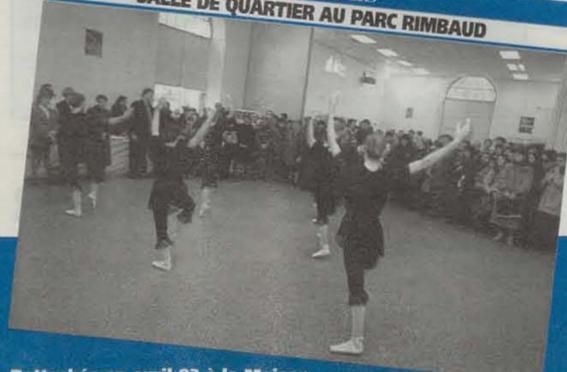
Plus de 300 personnes se croisent régulièrement à la maison des Rapatriés, et tous les week-ends la salle polyvalente accueille deux manifestations rassemblant en tout près de 600 personnes. Devant ce succès populaire, la Ville avec l'aide du Conseiller Général (33,3 %) a décidé l'extension de la salle polyvalente d'une surface supplémentaire de 160m2 avec création d'un deuxième accès, et l'extension et le réaménagement de la cuisine, permettant de prévoir la restauration sur place.

## VAL DE CROZE SALLE DE QUARTIER MARCO POLO



La salle Marco Polo vient d'ouvrir ses portes au rez-de-chaussée d'un immeuble de l'OPAC situé Place de Chine. Cette salle, une annexe de la Maison pour Tous Marcel Pagnol, accueillera en particulier l'association des locataires du Val de Croze, les répétitions du groupe artistique présidé par M. Lantuit, celles de la Chorale de M. Martinez, et les cours de catéchisme de la paroisse Notre Dame de la Paix.

## LES AUBES SALLE DE QUARTIER AU PARC RIMBAUD



Rattachée en avril 93 à la Maison pour Tous George Sand, la Salle des Aubes (anciennement Salle Meric) accueille actuellement 300 personnes, qui trouvent dans cet équipement rénové, un cadre pratique et confortable.

## VAL DE CROZE/MONTPELLIER VILLAGE UNE ECOLE PRIMAIRE AU GROUPE SCOLAIRE ALAIN SAVARY

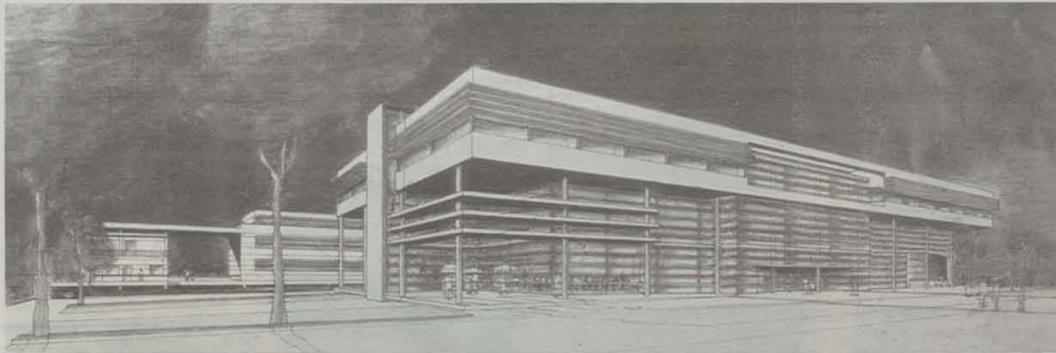


Après la construction en 1992 des six salles de classe de l'école maternelle, le groupe scolaire Alain Savary s'enrichit cette année d'une deuxième tranche prévoyant la construction de six salles de classes supplémentaires destinées à l'accueil des classes primaires. La 1ère pierre a été posée le 12 février.

## FACULTE D'ODONTOLOGIE LA PAILLADE, UN NOUVEAU QUARTIER ETUDIANT

Après les résidences universitaires de l'OPAC, (Cambacères, Monge) la Paillade devient un quartier étudiant avec le chantier de la nouvelle Faculté d'Odontologie qui démarrera prochainement, sur un terrain cédé par la Ville.  
Présentation du projet par le Doyen Paul Parguel.

Selon la réglementation en vigueur, les UFR d'Odontologie et les services hospitaliers de soins dentaires, doivent dispenser les enseignements préparatoires au diplôme de chirurgien dentiste. Ceux de Montpellier sont liés par une convention passée le 20 novembre 74 entre l'Université de Montpellier I et le C.H.U. Les locaux sont répartis sur deux implantations, Boulevard Henri IV pour la partie administrative, bibliothèque, etc., et rue Broussonnet où se trouvent le Centre de Soins, les amphithéâtres, les salles de travaux pratiques...



La Faculté d'Odontologie, au carrefour de l'avenue de l'Europe et l'avenue de Gimmel, à la Paillade, ouvrira à la rentrée 95/96.

Paul Parguel



A partir de quel constat le projet d'une nouvelle Faculté d'Odontologie est-il né ?

— La première chose dont je me suis occupée en prenant mes fonctions, en 1981, fut de faire un état des lieux, sous forme de "Livre Blanc", qui rendit compte de l'état déplorable dans lequel se trouvait la Faculté d'Odontologie et le caractère tout à fait inadapté de ses locaux, tant au point de vue de l'enseignement que des soins qui y sont pratiqués. Il faut savoir que nous sommes la seule Faculté, en France, à ne pas être installée dans des locaux qui lui sont propres, puisque nous sommes hébergés par l'Université Montpellier 2, moyennant une participation financière assez importante, de

près de 450.000 F par an. Notre Centre de Soins est aussi l'un des seuls à être installé, non pas dans des locaux hospitaliers, mais universitaires. 500 à 700 étudiants sont en formation, soit en cycle normal, soit en spécialité et 3e cycle. Notre Centre de Soins est, quant à lui, l'un des plus importants centres de consultation externe du Languedoc-Roussillon, puisque nous recevons entre 300 et 400 patients tous les jours, une clientèle en constante augmentation compte tenu de la qualité des soins proposés et des coûts de traitement moindres.

Comment le projet s'est-il mis en place ?

— Compte tenu de ce constat, il apparaissait indispensable de concentrer sur un site unique, à la fois l'enseignement, le centre de soins et l'administration. Plusieurs propositions nous ont été faites par la Ville avant de nous décider pour le site de la Paillade. Financièrement, la Région participera aux coûts de l'opération pour 2/3 et l'Etat pour 1/3. Le terrain, situé au carrefour de l'Avenue de l'Europe et de l'Avenue de Gimmel, a été quant à lui cédé gratuitement par la Ville qui nous a fourni une aide très efficace, notamment par l'intermédiaire de la DUOP

(Direction de l'Urbanisme Opérationnel) avec laquelle nous avons eu une collaboration extrêmement importante. Le début des travaux étant lié à la sortie du P.O.S., le chantier devrait démarrer en avril-mai 94. Prévu en deux tranches, il s'achèvera en 1997. Conçu par l'équipe Tourre-Wilmotte-Valentin, le projet comporte un centre de soins de 70 fauteuils, qui pourra fonctionner dans des conditions optimales, avec un matériel radiologique performant et des techniques nouvelles que nous ne pouvions envisager jusqu'alors, comme les interventions sous anesthésie. Pour la partie Faculté, on a décidé de privilégier l'enseignement par petits groupes, "à l'américaine" aux cours magistraux. C'est ainsi que le plus grand amphithéâtre aura seulement une capacité de 200 places. Les ateliers de travaux pratiques seront tous équipés de nouveaux simulateurs très perfectionnés.

Qu'est-ce qui a déterminé le choix du site de la Paillade ?

— C'est un quartier qui nous convient tout à fait, puisque, dans la mesure où il était impossible de s'installer au centre ville, on a cherché à se rapprocher d'une zone de population dense, représentant un certain potentiel de

clientèle. Le terrain est situé près de la Zolad, au Nord d'Euromédecine. Compte tenu des moyens de transport et des places de parking que nous avons prévus, les Montpelliérains ne seront pas plus gênés de venir sur ce nouveau site qu'ils ne le sont pour le



Un matériel très perfectionné pour les ateliers de travaux pratiques.

Centre de Soins actuel. Les étudiants de la Faculté pourront aussi bénéficier des équipements structurants avoisnants et, d'un point de vue social, je pense que c'est une bonne chose d'intégrer la vie étudiante dans ce quartier.

### LE PROJET

- 1re tranche, livrable rentrée 95/96. 3600 m<sup>2</sup> correspondant aux deux premières années d'enseignement. Coût : 30 MF.
- 2e tranche, livrable rentrée 96/97. 4500 m<sup>2</sup> correspondant à la fin du second cycle et au troisième cycle. Coût : 60 MF.
- Centre de soins et de traitement dentaires. 1993 m<sup>2</sup>. Coût : 30 MF. Coût global de l'opération (construction + matériel) : 150 MF.

Coût global du terrain cédé par la Ville : 4,5 MF.

## LA VILLE FINANCE A HAUTEUR DE 50 % LE NOUVEL ECHANGEUR PAUL LOUIS BRET



Raccordant l'autoroute A9 au réseau routier (Av. du Colonel Pavelet, Route Départementale 132, Route Nationale 112), l'échangeur Paul Louis Bret permettra de fluidifier la circulation et d'améliorer l'itinéraire vers les plages, l'aéroport et les zones d'activité. En rachetant, parallèlement, le droit de péage à la société concessionnaire des Autoroutes, du tronçon situé entre l'échan-

geur Paul Louis Bret et l'échangeur Sud (situé Route de Palavas) la Ville permettra ainsi le contournement par le Sud de l'agglomération, supprimant 30 à 40 % de la circulation sur l'axe formé par la Route de Toulouse et l'Avenue Villeneuve d'Angoulême. L'échangeur tire son nom du montpelliérain Paul Louis Bret (1893-1972), grande figure de la presse nationale, fondateur de l'AFP, qui sut servir

l'information, comme deux autres montpelliérains avant lui, Théophraste Renaudot et Aristide Ollivier.

Travaux : octobre 92/septembre 94

Coût : 64,4 MF

Participation de la Ville :

28,5 MF

(plus le rachat du péage par la Ville : 16,2 MF - Total : 44,7 MF.)

## LA JUSTICE REGROUPÉE AU CŒUR DE LA VILLE

Montpellier, Ville de Droit, se devait de donner aux juges, aux avocats et aux citoyens des lieux dignes de la tradition de Montpellier. L'extension du Palais de Justice, l'édification de la cité judiciaire au Peyrou, et l'installation du tribunal administratif à Pitot permettent de regrouper dans un périmètre restreint l'ensemble des juridictions Montpelliéraines et de créer ainsi un véritable pôle judiciaire. Résultat d'une collaboration remarquable entre la Chancellerie, les Magistrats montpelliérains et la Ville, ces travaux représentent en outre un investissement de près de 200 MF soit environ 800 emplois créés ou maintenus, directs ou indirects.



## RAYMOND DUGRAND : "UN NOUVEAU SOUFFLE POUR L'ECUSSON"

Pour Raymond Dugrand, Adjoint à l'urbanisme, la création d'un "pôle justice" greffé directement sur l'Écusson est un des éléments majeurs de la politique de maintien d'un centre urbain dynamique.



Le maintien de la Justice dans l'Écusson n'est pas le fruit du hasard et des opportunités foncières. C'est le résultat d'une stratégie urbaine engagée par la Ville depuis de nombreuses années pour conserver un centre ville vivant, attractif, et y maintenir une activité.

Dans ce schéma, deux écueils étaient à éviter : le dépeuplement et la dégradation d'un cœur de ville qui se viderait de ses habitants et de ses activités, ou la constitution d'un cœur de ville-musée qui ne disposerait plus de vie propre. "Toute notre politique", selon Raymond Dugrand, "bise à éviter ces deux écueils et à renverser la tendance naturelle qui se développe depuis une vingtaine d'années d'abandon et de dégradation du centre des villes, et du déplacement de la centralité en périphérie. Notre solution ? Planter en quelque sorte des greffons autour de l'Écusson pour le revitaliser et y faire renaître des activités tertiaires de type "supérieures" (non polluantes, non bruyantes). Après un premier greffon de type commercial (Polygone, rues pié-

tonnes), un deuxième greffon "artistico-culturel" (Corum, Opéra Berlioz-Palais des Congrès, Musée, Médiathèque, Ursulines). Le troisième greffon consiste à créer un pôle justice autour du Peyrou et de l'actuel Palais de Justice. La Ville n'est pas le promoteur de l'opération, mais elle en est l'initiateur. Elle a accompagné et soutenu la Chancellerie dans son projet et entrepris plusieurs démarches auprès des différents Ministres de la Justice et de l'Intérieur, MM. Arpaillange, Nallet et Vauzelle en particulier, en proposant le site de l'ancienne Caserne Dumas pour la Maison de la Justice et l'installation du Tribunal Administratif à Pitot. Ces projets faciliteront le travail du personnel judiciaire mais bénéficieront à l'ensemble de la ville et des Montpelliérains :

- la qualité de l'architecture de la Cité Judiciaire sera un fleuron de plus dans notre paysage urbain ;  
- la magnifique Place Royale du Peyrou aura désormais un accompagnement périphérique digne d'elle ;  
- les citoyens auront désormais accès à une justice plus facile, plus moderne, plus accessible et plus digne".  
Rappelons pour mémoire que parallèlement, en complément de cette stratégie, la Ville conduit de nombreuses actions à l'intérieur de l'Écusson pour lui conserver sa beauté et sa vitalité : aménagement des rues et des places, programme de ravalement, restauration et mise en valeur des monuments historiques, opération d'amélioration de l'habitat permettant aux habitants de rester dans leur logement, etc.

## BERNARD BACOU, PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE MONTPELLIER SE FELICITE DE LA CONSTRUCTION DE LA CITE JUDICIAIRE

Bernard Bacou exprime sa satisfaction quant à la construction de la cité judiciaire au Peyrou. Cette opération immobilière constituera un grand progrès au niveau des conditions de travail des différentes juridictions.



### UNE SITUATION ACTUELLE INTENABLE

"La situation actuelle était intenable et cela faisait 25 ans qu'on cherchait une solution sans la trouver. L'opportunité foncière fournie par les terrains de l'ancienne Caserne Dumas était inespérée ! Actuellement, les différentes juridictions sont éparpillées dans des locaux loués, inconfortables, dispersés sur plus de sept sites. Tous les services de gestion sont à l'extérieur. Le personnel est entassé dans des bureaux qui sont parfois des vrais culs-de-basse-fosse. Le Tribunal de Commerce n'a pas de salle d'audience... Montpellier est probablement la Ville de France qui présentait la pénurie immobilière la pire pour la Justice."

### UN REGROUPEMENT INDISPENSABLE

"Le regroupement des juridictions sur deux pôles, dans un même secteur géographique, au lieu de l'éclatement actuel, constituera une amélioration considérable au niveau de la rationalisation et de la gestion de l'activité judiciaire. La cité judiciaire offrira par ailleurs des conditions de travail beaucoup plus faciles et confortables. Le site retenu pour la construction du nou-

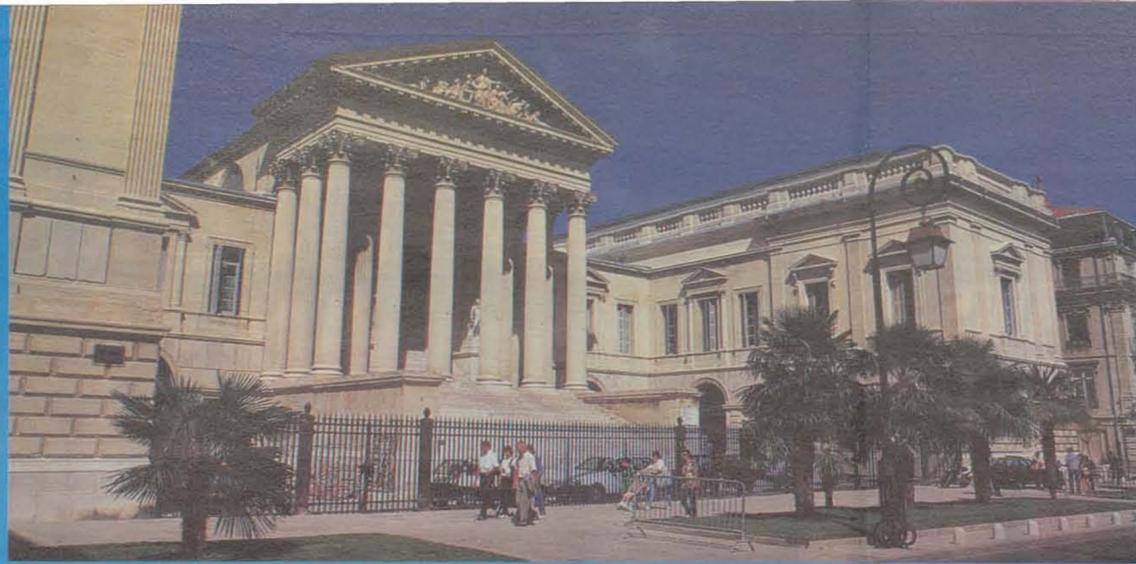
vel ensemble est très intéressant. Il y a le prestige du Peyrou, mais aussi la proximité de la Maison des Avocats et du Tribunal Administratif qui permettra à l'ensemble du personnel judiciaire de mieux travailler".

### LE ROLE ESSENTIEL DES PERSONNALITÉS LOCALES

"La Chancellerie est le responsable de l'opération. Depuis 1987 en effet, c'est l'Etat qui est propriétaire des immeubles de la justice. C'est donc lui qui est le promoteur de l'opération. Mais c'est une opération où les personnalités locales, et en particulier les élus de Montpellier, ont joué un rôle essentiel et ont beaucoup travaillé pour faire bouger la Chancellerie."

### UN PROGRAMME NATIONAL

"Grâce à toutes les interventions des personnalités locales auprès des Ministres de l'époque, et compte tenu de la situation dramatique, l'Hérault a été désigné département prioritaire en 1990, en même temps que dix autres départements, par la Chancellerie. On a eu la chance d'accrocher le premier wagon et on va bénéficier d'un plan pluri-annuel de travaux dans le cadre d'un schéma directeur départemental. Premier volet de ce schéma : la cité judiciaire. Deuxième volet programmé pour 1996 : la restructuration du Palais de Justice".



## LA CITE JUDICIAIRE

La cité judiciaire construite par Bernard Kohn, accueillera le Tribunal d'Instance et le Tribunal Administratif.

**L**a cité judiciaire va être construite sur les terrains de la Caserne Mathieu-Dumas et de la manutention, désaffectée, situés Place de Castries. Pendant, de l'autre côté du Peyrou, de l'Espace Pitot, ces terrains qui appartenaient pour partie à la Ville de Montpellier, et pour partie au Ministère de la Défense, constituent un site parfaitement approprié.

La Ville, par délibération du Conseil Municipal le 28 mai 1993, a décidé de vendre le terrain lui appartenant au Ministère de la Justice.

### PROGRAMME

La cité judiciaire accueillera le Tribunal d'Instance sur environ 1000 m<sup>2</sup> et le Tribunal de Grande Instance sur environ 6000 m<sup>2</sup> (chambre civile, chambre correctionnelle, juges d'instruction, juges des enfants, juges de l'application des peines, juges des affaires matrimoniales).

On trouvera également à la cité judiciaire : le Parquet, les services éducatifs, un espace pour les avocats, une cafétéria, des locaux pour les syndicats, et 230 places de parking pour le personnel des juridictions, toutes confondues.

Le projet intéresse environ 200 personnes dont une quarantaine de magistrats qui trouveront là des conditions de travail confortables et pourront recevoir les citoyens dans des lieux dignes.

### PLANNING

Le concepteur a été choisi parmi 90 équipes candidates par un jury composé d'une quinzaine de personnes, en janvier dernier. Il s'agit de Bernard Kohn associé au Montpellierain Antoine Garcia-Diaz. Michel Vauzelle, Ministre de la Justice a confirmé ce choix en février 93.

Les travaux vont débuter en avril prochain et seront terminés en 1996.

### FINANCEMENT

Les crédits nécessaires, soit 140 MF, entièrement à la charge de la Chancellerie, ont été inscrits au budget de l'Etat par Michel Vauzelle, Garde des Sceaux, en 1993.

### ARCHITECTURE

Laissons la parole à l'architecte Bernard Kohn : "Dans la conception d'une Cité judiciaire, je pense autant au stress du justiciable, à la détresse du prévenu, à la sérénité que le citoyen est en droit d'attendre de ce lieu symbolique, qu'au confort des fonctionnaires et à l'efficacité de la Justice."

*Vous avez bien sûr noté le glissement sémantique entre le Palais de Justice du XIX<sup>e</sup> qui "en impose" et la Cité Judiciaire, lieu de contact et de dialogue. Mais l'esprit ouvert du lieu doit pouvoir intégrer des critères impératifs de confidentialité et de sécurité.*

*Pour le projet montpellierain, qui est situé en contrebas du jardin du Peyrou, nous avons dû composer avec les rues, étroites, qui limitent la parcelle. Pour "aérer" le site, donner du recul aux façades, et exprimer le caractère convivial, nous avons joué avec la combinaison de cours en hémicycle et d'une place carrée, publique, une espèce de forum offert à l'espace urbain. C'était notre option de départ : favoriser un dialogue construit avec l'environnement proche.*

*De nombreux essais, en dessins et en maquettes, nous ont confirmés dans cette intuition : il fallait lier l'extérieur de la Cité au contexte urbain, et répondre clairement à l'intérieur aux fonctions judiciaires. Tout l'art du projet tient dans la liaison entre ces deux séries d'espace, entre la qualité urbaine et la qualité d'usage."*



## LA MAISON DES AVOCATS

**L**en juin dernier, l'Ordre des Avocats s'est installé dans les anciens locaux du District, rue Marcel de Serre, à deux pas du Peyrou, pour la plus grande satisfaction des quelque 450 membres du Barreau. "Cette maison" explique Bernard Fabre, avocat adjoint au maire, "est remarquablement située, à proximité immédiate de la future cité judiciaire, du Palais de Justice. Auparavant nous étions éparpillés. Certains services étaient situés au premier étage de l'Hôtel Paul. Le centre de formation rue André Michel, et le centre fiscal et les syndicats rue de la Valère. Cette dispersion était préjudi-

cial et posait d'importants problèmes de gestion". Aujourd'hui tous les services sont regroupés : formation permanente, formation de jeunes, contrôle du bâtonnier, gestion de manèges des fonds, suivi de la fiscalité des avocats, syndicats professionnels et divers associations, Institut des Droits de l'Homme. Une quinzaine de permanents font tourner la maison et une cinquantaine d'élèves avocats y ont des cours tous les jours. Les nouveaux locaux spacieux, adaptés et bien situés facilitent vraiment le travail des avocats du Barreau de Montpellier.



## LE PALAIS DE JUSTICE

Le Palais de Justice abritera la Cour d'Appel, le Tribunal de Commerce et le Conseil des Prud'hommes.

**U**ne première série de travaux importants ont été réalisés en 1991-1992, pour faire face, en urgence, à la très grande pénurie de surfaces de bureaux. Les surfaces nouvelles ont été trouvées par un aménagement des combles qui s'est traduit par une surélévation d'un niveau des deux ailes du bâtiment et des pavillons limitrophes. Cette surélévation a été habilement dissimulée par la mise en place d'une balustrade de couronnement. En tout, une cinquan-

taine de bureaux et quatre salles de réunions, représentant 1600m<sup>2</sup>, ont été aménagés. Ces travaux, qui ont coûté 31 MF, ont été réalisés avant la mise en place du schéma directeur.

### RESTRUCTURATION

La restructuration complète du Palais de Justice est prévue dans les années à venir. C'est, après la construction de la cité judiciaire, la deuxième pièce maîtresse

du schéma directeur. L'objectif est d'abriter la Cour d'Appel, le Tribunal de Commerce et le Conseil de Prud'hommes (ce dernier étant actuellement logé dans les locaux de l'ancien hôtel de ville, l'hôtel Richer de Belleval, Place de la Canourgue). L'étude de faisabilité va être prochainement lancée mais les travaux ne pourront effectivement commencer qu'en 1996, après le déménagement à la nouvelle cité judiciaire du Tribunal de Grande Instance.



## LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF S'INSTALLE A PITOT

**L**e Tribunal Administratif est actuellement logé dans des locaux tout à fait insuffisants et inadaptes, situés rue de la République. Dans moins d'un an, il sera relogé sur le site privilégié de l'Espace Pitot, en bordure du versant Sud de la Place Royale du Peyrou, intégrant ainsi le pôle judiciaire en voie de création. L'aménagement de l'Espace Pitot est en voie d'achèvement. Cette opération d'urbanisme privée, de grande qualité, a été confiée à l'issue d'un concours organisé par la Ville, à une équipe de renommée constituée par les architectes Richard Meier, Antoine Garcia-Diaz et le promoteur Urbat.

Le programme comportait des équipements qui sont d'ores et déjà ouverts au public (une piscine, un gymnase, un parking de 590 places), une place publique qui est aménagée, une salle de quartier dont l'ouverture est prévue à la fin de l'année, des bureaux, des commerces, et des logements de grande qualité.

### UNE OPERATION RENDUE POSSIBLE GRACE A L'APPORT FINANCIER DES PARLEMENTAIRES MONTPELLIERAIS

Le Tribunal Administratif occupera une surface utile de bureau d'environ 1300 m<sup>2</sup> et disposera d'une salle d'audience. Les travaux, qui ont com-

mencé en décembre 1993, dureront un an. L'installation du Tribunal Administratif dans ses nouveaux locaux est donc prévue début 1995.

Financièrement, le coût total de l'opération s'élève à 21MF.

Le financement majoritaire est assuré par l'Etat dans le cadre de la loi de Finances rectificative pour 1992. Mais l'opération n'a été rendue possible que grâce à un complément de 11MF apporté par le Député Georges Frêche (6MF) et le Sénateur André Vézinet (5MF) sur la réserve parlementaire de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Ces 11MF étaient tout à fait indispensables pour assurer le bouclage financier de l'opération.



## SUCCESSIONS DES INTERVENTIONS DES ELUS DE LA VILLE AUPRES DES MINISTRES DE LA JUSTICE SUCCESSIFS

L'extension du Palais de Justice et la création d'une cité judiciaire au Peyrou sont le résultat d'une collaboration exemplaire entre la Ville, l'Etat, le Premier Président de la Cour d'Appel et la Chancellerie. C'est aussi le résultat d'interventions incessantes de Georges Frêche depuis 1990, de M<sup>r</sup> Bernard Fabre, ancien bâtonnier, Maire-Adjoint délégué aux professions libérales, et de M<sup>r</sup> Jacques Martin, avocat, Conseiller Municipal chargé des relations avec les Tribunaux, auprès des Ministres de la Justice successifs : Pierre Arpaillange, Henri Nallet et Michel Vauzelle.

### CHRONOLOGIE DES INTERVENTIONS DE GEORGES FRECHE

- 5 septembre 1990 : Lettre à M. Pierre Arpaillange.
- 20 septembre 1990 : Réponse de M. Pierre Arpaillange.
- 13 mars 1991 : Lettre à M. Henri Nallet.
- 18 juin 1991 : Réponse de M. Henri Nallet.
- 21 mai 1992 : Réponse de M. Michel Vauzelle.
- 17 décembre 1992 : Lettre au Président du Tribunal de Grande Instance de Montpellier.
- 9 février 1993 : Lettre de Michel Vauzelle.



Inauguration des travaux de l'extension du Palais de Justice en présence de Georges Frêche, Michel Vauzelle ministre de la Justice et Bernard Bacou.

# VILLE-JUSTICE : UNE COLLABORATION ETROITE DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION

La Ville travaille en étroite liaison avec la Justice, notamment dans le cadre du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, en menant des actions qui devraient permettre de décharger les Tribunaux en intervenant en amont des procédures.

Trois exemples en illustration : L'aide aux victimes, la classe ouverte et la mise en place de médiateurs dans les quartiers.

## LA CLASSE ENFIN OUVERTE !

Un matin comme tous les autres, 8h45. Jeremy et Karim arrivent ensemble, comme des milliers d'autres adolescents ils vont à l'école, mais voilà il ne s'agit pas d'une école tout à fait comme les autres...

Au numéro 12 de la rue Adam de Craponne à Montpellier, les élèves qui se retrouvent tous les matins dans cette CLASSE OUVERTE, avec leur deux éducateurs Jean-Luc et Anne-Marie, ont un parcours un peu particulier. Chaque jour ils se donnent rendez-vous pour lutter contre l'école buissonnière. Rien ne les différencie des autres adolescents de leur âge si ce n'est qu'ils ont oublié pendant un certain temps - un temps certain pour quelques uns - d'aller à l'école. A moins que ce soit l'école qui les ait oubliés. Née il y a huit ans d'une réflexion menée au sein du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance de la

Ville de Montpellier, quatre partenaires, (la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Aide Sociale à l'enfance et l'Institution Bon Secours, l'Education Nationale et la Ville de Montpellier) ont décidé de mettre en commun des moyens financiers, matériels et en personnel dans le cadre d'une structure appelée "Classe Ouverte". Elle a pour but de lutter contre l'échec, l'absentéisme scolaire, le danger de marginalisation d'un certain nombre d'adolescents de 13 à 16 ans, livrés à eux-mêmes et pourtant soumis à l'obligation de scolarité. Qui dit obligation dit loi, malheureusement souvent détournée au détriment de l'enfant... Quelques dizaines de jeunes échappent au système classique d'éducation, cela pour des raisons diverses, complexes qui entraînent rejet de l'école et de l'envie d'apprendre. Des jeunes qu'aucun projet ne satisfait et qui de ce fait ne peuvent s'adapter à ce qui existe



La classe

déjà et qui fonctionne bien pour la grande majorité. Une solution a été proposée pour un petit groupe d'une douzaine - soit 20 à 25 élèves qui passent par an dans cette classe - les plus démunis, les plus marginalisés, les plus rejetés. Il leur a été proposé un "lieu de vie" enfin, du moins un lieu où l'on vit sa journée organisée autour du travail scolaire bien sûr, mais aussi toute une foule de choses, activités périscolaires, activités de découverte. Ce que nous espérons avant tout, affirment les éducateurs Jean-Luc et Anne-Marie, "c'est que les enfants soient là où ils doivent être, ne traînent pas sans but dans les rues, parce que des liens de confiance entre eux et des adultes se sont tissés et parce qu'il ont compris que les gens ne leur voulaient pas obligatoirement du mal". Le réel quelquefois désaltère l'espérance. "C'est pourquoi contre toute attente, l'espérance survit" disait René Char.



Un temps nécessaire d'écoute.

## DES MEDIATEURS DANS LES QUARTIERS

La mise en place de la médiation pénale dans les quartiers est pour Christine Lazerges, Adjointe au Maire, maître d'oeuvre du projet, un nouveau type de fonctionnement de la justice pénale qu'il faut développer : une justice du quotidien, de proximité et non une justice en vase clos, enfermée dans sa tour d'ivoire. Il existe beaucoup d'affaires pénales que la justice ne peut pas traiter faute de moyens : tapage nocturne, conflit de voisinage, vol de sac à main, dégradation des lieux publics... La mise en place d'une procédure de médiation pénale permettra le règlement de ces petites affaires par

des citoyens bénévoles, les médiateurs. "Cette médiation" tient à préciser Christine Lazerges, "se fera sous le contrôle de la justice. Ce n'est pas toujours le cas dans d'autres villes qui pratiquent parfois une sorte de bricolage psycho-social. Le contrôle sera même double : les affaires examinées seront transmises par le Parquet et un compte-rendu sera systématiquement fait". Concrètement une association est en train de se mettre en place. Elle sera logée dans des locaux appartenant à la ville, rue de l'Université, à côté de l'ADIAV. Les médiateurs seront des bénévoles et fonctionneront en binôme ; un juriste sera associé à un correspondant de quartier connaissant

bien le terrain. (retraités de l'Education Nationale, gardiens d'immeubles, permanents d'associations, etc.). Une quinzaine de binômes seront mis en place et on estime qu'ils pourront traiter en tout une vingtaine d'affaires par mois. Les solutions aux conflits ne seront en aucun cas imposées mais émaneront des différentes parties. Pour Christine Lazerges, l'objectif est clair : "renforcer le maillage social et l'écoute dans les quartiers et faire régner un peu plus de paix sociale. Il s'agit également de lutter contre l'insécurité dont on sait qu'elle se développe quand les petits délits ne sont pas traités."

## ADIAV : UNE ASSOCIATION POUR AIDER LES VICTIMES

L'Association Départementale d'Aide aux Victimes présidée par Lucile Roté, propose gratuitement à toutes les victimes d'infraction pénale, un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour surmonter et régler au mieux leur préjudice. C'est un relais essentiel entre les victimes et les professionnels de la justice. Une mission de solidarité et de service public. Créée en 1983 sur une initiative de Robert Badinter garde des sceaux qui donnait enfin aux victimes d'infraction pénale un rentable statut. L'ADIAV Association Départementale d'Aide aux Victimes, s'adresse à toutes les victimes d'infraction pénale. Les infractions pénales couvrent des préjudices variés tel que les agressions corporelles, coup et blessures, viol, attentat à la pudeur, mais aussi les victimes d'accident de la circulation, ou celle dans le cadre d'un conflit familial, les victimes de nuisance et celles dont on a atteint les biens (cambriolage, abus de confiance...). Face à l'agression la victime est très souvent en état de

choc physique ou moral, elle est atteinte dans son physique, ses droits, ses biens. Ce choc s'exprime souvent par un sentiment envahissant de solitude, d'abandon non seulement face au choc mais aussi à l'inextricable complication pour faire reconnaître leur statut de victimes. On ne voit pas par où commencer, c'est la panique ou la dépression. Une solution porter plainte soit au commissariat, soit au parquet auprès du Procureur de la République et consulter l'ADIAV. L'ADIAV dont l'équipe comprend : des juristes, des assistantes sociales, des magistrats propose à tous gratuitement ses services. Sa mission c'est triple. Tout d'abord être un lieu d'accueil et d'écoute, de dialogue bien nécessaire pour surmonter le premier choc. Puis une mission d'information pour faire connaître aux victimes leur droits. Enfin une mission d'orientation des victimes vers les services compétents. L'ADIAV ainsi se pose en relais nécessaire entre les justiciables et les professionnels de la justice.

### L'ADIAV PRATIQUE

L'ADIAV a ses locaux dans la maison de la Prévention au 56, rue de l'Université. Cette maison de la prévention est un local municipal mis gracieusement à disposition de trois associations par la Ville de Montpellier. Il s'agit de Pause-Gouter de l'ADAJE. L'ADIAV assure une permanence du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 17h. Tél. 67 60 61 78.

D'autre part l'ADIAV a une permanence au Centre Social de la Paillade, le mardi après-midi de 14h à 17h. Prochainement l'ADIAV sera présente dans les hôpitaux de Montpellier. L'ADIAV reçoit une subvention de la Ville de Montpellier du CCPD de 90.000F et du ministre de la justice. Le Conseil Général, les Villes de Sète et de Lunel ont également représenté l'ADIAV verse aussi une subvention.

## Brèves

### JERUSALEM

#### JE T'AIME

Du 4 au 11 mai 1994, dans le cadre du jumelage Montpellier-Tibériade, la Ville de Montpellier, le Centre Communautaire et Culturel Juif de Montpellier, le Centre Sarah et Aimé Grumbach de Nîmes et le F.S.J.U., organisent le "Voyage de la Paix". Huit jours inoubliables pour découvrir ou redécouvrir, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, un pays en train de se construire : Israël, Jérusalem, Tel Aviv, Le Désert, les mers (Méditerranée, de Galilée, Morte ou Rouge), et Tibériade, notre ville jumelle.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :**  
Tél : 67.79.68.93  
**2ème FORUM MEDITERRANEEN DE LA PETITE ENFANCE**  
Du 24 au 26 mars 94, CEMEA organise au CRDP de Montpellier, Allée de la Citadelle, un ensemble de conférences et tables rondes ayant pour thème, l'espace familial et social du jeune enfant.

**Pour tous renseignements :**  
CEMEA : 67.04.35.61

**JOURNEES CULTURELLES AMERIQUE LATINE**  
5 - 16 AVRIL

Le Collectif Solidarité Amérique Latine COSAL qui a son siège à la Maison des Tiers Mondes a pour but de développer des liens d'amitié avec les peuples

d'Amérique Latine, de faire connaître leurs cultures, leurs systèmes économiques et politiques en essayant d'aller au fond des problèmes, en dépassant les simples événements, souvent tragiques, rapportés par les médias. Chaque printemps le COSAL organise les Journées Culturelles Amérique Latine qui rencontrent une audience importante auprès du public montpelliérain. Au programme cette année des conférences-débats, une soirée Haïti, des expositions, un festival de cinéma et une Peña au Zenith.

**Pour avoir le programme complet, contacter le COSAL.**  
Maison des Tiers Mondes.  
27, Boulevard Louis Blanc.  
Tél : 67.02.13.42

**UNE BOITE A IDEES A COTE DE CHEZ VOUS**

Vous avez des idées, des suggestions, pour votre ville, votre quartier, mais vous n'avez pas toujours le temps ou le courage d'écrire et de poster une lettre, et vous ne savez pas à qui vous adresser. Aujourd'hui c'est facile. Dans chaque quartier, à côté de chez vous ont été placées des boîtes à idées. N'hésitez pas à les utiliser, elles sont à votre disposition dans toutes les maisons Pour Tous et à l'Hôtel de Ville.

- Articles L.122.20 et R.122.7 du Code des Communes. Décisions prises depuis la dernière séance publique du Conseil Municipal. Communication.
- Informations de M. le Maire.
- Avis favorable du Conseil Municipal à la modification des statuts du District de l'agglomération de Montpellier afin de lui permettre de passer des conventions de coopération dans le cadre de ses compétences avec des communes non membres du District.
- 5.6. Election des représentants du Conseil Municipal :  
- au Conseil de l'UFR STAPS - Université Montpellier I  
M. Christian Benezis, titulaire.  
M. Michel Soulas, suppléant.  
- au Conseil de l'IUT Sciences et Techniques du Languedoc - Université Montpellier 2  
M. Levita, titulaire  
M. Pouget, suppléant ;  
- au Conseil de perfectionnement du Département Langues Etrangères Appliquées de l'Université Paul Valéry - Montpellier 3, M. Fabre, titulaire - Mme Droz, suppléante.
7. Cession gratuite par la Ville à l'OPAC d'un terrain cadastré (section Lx n°6) - Avenue du Comté de Nice - dans le cadre de son programme "Les Hauts de la Paillade".
- Rétrocession par l'Etat à la Ville du terrain cadastré (TA 41 et 42) cédé en vue de la construction du laboratoire national de la santé, rue de la Croix Verte (Euromédecine). Celui-ci sera installé dans les locaux de l'Institut Bouisson Bertrand.
- Cession gratuite à la Ville par le Syndicat des Copropriétaires de la Résidence "Les Jardins de Vanières" de terrains cadastrés (section II n°121 et 122) en vue de faciliter l'accès au collège d'enseignement secondaire Marcel Pagnol.
- Cession gratuite à la Ville par la SCI "Le Valin" d'un terrain cadastré (BT n°338) en vue de la création d'un pan coupé à l'intersection de l'Avenue du Professeur Grasset et de l'Avenue Pierre d'Adhémar.
- Approbation du cahier des charges de cessions des terrains et du cahier des limites de prestations techniques concernant le lotissement communal "Les Berges de la Lironde", route de Vauguières. La SERM est autorisée à vendre ce lotissement en deux lots, à Mmes Fraisse et Beisière.
- Cession gratuite du terrain appartenant à la S.C.I. "41, Avenue Bouisson Bertrand", en vue de la mise à l'alignement de la rue des Carmélites et la création d'un pan coupé à son intersection avec l'Avenue Bouisson Bertrand.
- Acquisition de la propriété Zerrouki, 142, Avenue Albert Einstein, cadastré SA n°30.
- Convention Ville/France Telecom établissant la servitude de pas-

- sage du câble de télécommunications sur la parcelle cadastrée SR n°6.
- Cession gratuite du terrain appartenant au Syndicat des Copropriétaires de la résidence "La Guirlande" en vue de la création d'une voie de liaison entre l'Avenue de la Liberté et la rue Tour Gayraud.
- Adoption du POS partiel Est et délimitation des zones d'assainissement eaux usées et eaux pluviales portant avis des personnes publiques et corrections ponctuelles.
- Approbation du bilan de l'Enquête publique concernant l'élaboration et la délimitation des zones d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du POS partiel Ouest.
- Lancement d'un concours d'architecture et d'ingénierie pour la conception du bassin Jacques Cœur et du quartier Port Marianne - Jacques Cœur ; élection des membres du jury et convention de mandat Ville/SERM pour le montage du dossier de concours et le suivi des études préalables.
- Convention Ville/SERM pour l'extension du réseau de chaleur et de climatisation concernant la traversée du Lez et l'aménagement du pont R. Chauillac.
- Rétablissement de la participation financière demandée aux constructeurs ne réalisant pas la totalité des emplacements de stationnement requis par les dispositions du P.O.S.
- Agrément des candidatures SORIM FONCIER SARL et SNC SAFIRM 3 pour la réalisation de programmes mixtes dans la ZAC Port Marianne, Consuls de Mer.
- Rétrocession à l'Association diocésaine de Montpellier de l'ensemble Immobilier situé Boulevard de Strasbourg dans le cadre de la ZAC des Saints-François.
- Désaffectation du lieu de culte des Saints-François selon l'accord et dans les conditions acceptées par Monseigneur l'Evêque de Montpellier.
- Actualisation de la convention de fonctionnement de l'Association "Jouons en ludothèques".
- Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et les associations gestionnaires de crèches parentales et associatives.
- Avenant à la convention d'utilisation de locaux entre la Ville et l'Association "Les Lutins".
- Avenants au marchés de travaux concernant la halte-garderie "La Coupole".
- Reconduction de l'opération "Vacances à la Carte" destinée aux 13-20 ans et nouveaux tarifs 94.
- Appel d'offres ouvert pour l'aménagement végétal de la Place Saint-Roch.
- Modalités de fonctionnement de la plate-forme de compostage de déchets verts de Grammont et tarification des coûts de traitement pour les

- communes du District.
- Demande de reconnaissance du quartier de la Cité Mion (Ve canton) en zone sinistrée, pour cause de catastrophe naturelle (sécheresse des années 89-90-91 et ses répercussions sur l'habitat).
- Dénomination du "Centre de Ressources Image et Son d'Antigone" installé aux Echelles de la Ville.
- Désignation des représentants du Conseil Municipal aux conseils d'établissements des groupes scolaires Louisville (Mme D'abunto), Salamane, (M. Estève) Mozart Maternelle, Morizot Primaire (M. Berland).
- Dénomination "Ecole Pauline Kergomard", pour la maternelle annexe sise 5, rue du Colonel Marchand à Montpellier.
- Avis défavorable à la demande de contrat d'association formulée par l'Ecole Martine David.
- Adoption du nouveau marché de concession de droit d'usage de progiciels passé avec la Compagnie IBM France.
- Approbation du principe de la délégation de service public de stationnement pour la réalisation et l'exploitation de l'extension du parking Europa à Antigone. Avis de candidature et désignation de cinq membres et cinq suppléants de la commission chargée de désigner le concessionnaire.
- Modification de la délibération du 4 mars 1993 accordant la garantie de la Ville à l'Association Languedocienne pour l'Aide aux Insuffisants mentaux pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 3.800.000F destinés au programme de réhabilitation du Foyer Beaurévoir, rue Mas de Villaret.
- Garanties de la Ville à l'OPAC :  
pour un emprunt de 449.000F concernant l'aménagement paysager des abords et construction d'un logement de gardien des Résidences Monge et Cambacères ; pour un emprunt de 24.452.123 francs, concernant la construction d'un immeuble de 40 logements et de 18 maisons de ville, ZAC de La Fontaine, pour un emprunt de 2.448.000 francs concernant la réhabilitation de 36 logements de la Résidence Mercure (2ème tranche), rue de Salernes à La Paillade.
- Garanties de la Ville à la Société d'H.L.M. F.D.I. Habitat, pour un emprunt de 9.417.000F destiné à la construction d'un ensemble de 22 logements collectifs Rue des Aiguelles.
- Garantie de la Ville à la Société d'HLM Languedoc Logis pour un emprunt de 780.892 francs, destiné à l'acquisition et la réhabilitation de 4 logements situés sur la commune de Montpellier.
- Garantie de la Ville à la Société d'HLM Nouveau Logis Méridional pour l'acquisition et la réhabilitation

- d'un immeuble de 2 logements, rue du Faubourg de Figuerolles.
- 45 à 50. Classement dans le domaine public communal : des voies du lotissement Mas Prunet I ; des voies du lotissement Mas Prunet II ; de la rue Delbon Souleou ; de la rue des Felibres ; de la rue Del Miejour ; de la rue Walter Scott.
- Avenant n°1 à la convention de fourniture d'eau potable et de desserte en assainissement pour la commune de Juvignac.
- Avenant n°1 au traité d'affermage Ville/Compagnie Générale des Eaux pour l'exploitation des services de distribution publique d'eau potable et d'assainissement. Modification de la tarification de l'eau conformément à la loi du 3 janvier 92.
- Appel d'offres ouvert de "marchés à commandes pour travaux neufs" concernant la conception et la réalisation des extensions de réseau et ouvrages divers du service Eau/Assainissement.
- Appel d'offres ouvert des marchés à commandes pour travaux neufs et extension des installations d'éclairage public.
- Dans le cadre du plan général de jalonnement de la ville, création du sous-quartier "Port Marianne" dans le quartier Millénaire.
- Dénomination de voies : dans le quartier Hôpitaux-Facultés (Av. Professeur J.L. Viala, rue Robert Koch) ; dans le quartier Près d'Arènes et Millénaire (Av. Marie de Montpellier, passerelle des Barons de Caravelles, Place Paul Dirac).
- Dénomination d'un carrefour "Rond point Paul-Louis-Bret" dans le quartier Près d'Arènes.
- Appel d'offres ouvert de marché à commandes pour les travaux de génie civil de signalisation.
- Demande de subventions pour l'édition 94 de la Biennale des Jeunes Créateurs, accueillie à l'automne à Lisbonne.
- Détermination des tarifs pour l'exposition de Catherine Ikam "Identités", organisée au Pavillon du Musée Fabre du 5 au 27 février.
- Demande de subvention à l'Etat pour la restauration de plusieurs œuvres du Musée Fabre.
- Demandes de subventions pour l'organisation du Prix Rock de la Ville, créée en 1989.
- Dénomination du Marché aux Antiquaires de Sainte-Anne, "Marché aux Antiquités, Livres et Documents anciens", réglementation et modification de la redevance.
- Réactualisation du contrat de travail des Assistantes Maternelles exerçant leurs fonctions en Crèche Familiale Municipale.
- Recrutement d'un Attaché de Presse à la Direction de la Communication.

# MONTPELLIER CITE CŒUR

Le plan de solidarité avance. En 1993, 47 mesures sur 80 ont été mises en oeuvre. En 1994, 26 seront réalisées. Ci-dessous, 3 exemples parmi d'autres.



André Vezinhet

**F**ruit de six mois de concertation avec l'ensemble du tissu associatif du secteur social, le plan de solidarité a été adopté par le Conseil Municipal du 26 janvier 1993. 80 mesures de priorité municipale y sont proposées avec une mise en oeuvre sur quatre ans.

Le conventionnement entre la Ville et les associations en est l'outil privilégié, ces mesures étant pour la plupart conduites dans le cadre d'un partenariat contractualisé avec les associations.

En 1993, 47 mesures ont déjà été mises en oeuvre. En 1994, 26 mesures supplémentaires verront le jour. A la Commission de Concertation Sociale présidée par Serge Fleurence, dont le travail a abouti à l'élaboration du plan de solidarité, a succédé une commission municipale de solidarité, réunissant l'ensemble des partenaires associés à la concertation, qui assure le suivi du Plan.

En 1994, la Ville de Montpellier, malgré un budget de rigueur permettant de baisser les taux d'imposition, consacre une part croissante à la solidarité : la dotation de la Ville au C.C.A.S. augmente de 6 % et le montant du budget consacré à la solidarité par la Ville s'élève à 400 MF.

Le budget primitif du C.C.A.S., l'organisme privilégié de la Ville en matière de solidarité est également en hausse : 11,01 %.

Merci à tous ceux qui nous aident pour faire de Montpellier une ville encore plus solidaire.

André VEZINHET  
Sénateur  
Vice-Président du C.C.A.S.

## MESURE 18

### UN CLUB POUR LES RETRAITES DE LA CROIX D'ARGENT

**I**ls sont du 3ème âge mais ils ne le cachent pas, ils aiment bien s'amuser et se retrouver et ils ne s'en privent pas : toutes les occasions sont bonnes à fêter : Noël, la Galette des Rois, l'Eté... La fête de quartier a réuni l'année dernière plus de 250 personnes. Ils aiment leur quartier, s'y sentent bien chez eux : "on se connaît tous. La Croix d'Argent, c'est comme un village. La plupart sont installés ici depuis 30 ou 40 ans. On est tous amis, prêts à se rendre service et même avec les nouveaux qui arrivent dans le quartier on s'entend bien." Ils accueillent le projet de construction

d'un club de 3ème âge avec enthousiasme d'autant qu'ils l'attendent depuis longtemps. "Actuellement, nous sommes obligés d'aller trop loin pour nous réunir. Nous avons vraiment besoin d'un équipement au coeur de quartier. A nos âges, on se déplace difficilement et ça nous porte peine. Il y a des personnes seules qui viendront quand il y aura un club tout prêt". Le Club de la Croix d'Argent sera le dix-neuvième club réalisé à Montpellier. Il sera construit à côté du groupe scolaire et du centre commercial dans le courant de l'année 94. D'une superficie de 170m<sup>2</sup>, il pourra accueillir environ 150 personnes.



Emile, Jeannot, Raymonde, Ernestine, Anna, Jeanne et Andrée : "qu'on nous construise les murs. Ensuite ne vous faites pas de souci. Comptez sur nous pour mettre de l'ambiance !"

## MESURE 15

### TRAVAUX DE RENOVATION A LA RESIDENCE-FOYER DES AUBES



**I**rené, André, Laurent et Dominique, l'équipe de cuisiniers de la Résidence-Foyer des Aubes, officient désormais dans des locaux entièrement modernisés. L'ancienne cuisine était vétuste, trop grande, inadaptée. Elle a été entièrement cassée et restructurée, apportant de nombreuses améliorations et notamment :  
- l'agrandissement de la salle de restaurant permettant d'accueillir plus de personnes qui se déplacent en fauteuil ;  
- l'amélioration des conditions de travail du personnel : matériel plus performant, facilité d'entretien (carrelage, inox) ;  
- respect très strict des normes d'hygiène en particulier avec la mise en place d'une cellule de refroidisse-

ment, la séparation des circuits propres et sales, et l'augmentation de la capacité de stockage froid/congélation. Ces travaux inaugurés le 19 février constituent en fait la première tranche des travaux de restructuration de la résidence-foyer Les Aubes, prévus au plan de solidarité. La deuxième tranche qui consiste à réaménager l'ensemble des logements pour en faire des lieux de vie adaptés, garantissant aux résidents confort et sécurité, est engagée et sera terminée en 1995. Aujourd'hui, après plusieurs mois de travaux pendant lesquels les repas ont été livrés de l'extérieur, les résidents ont retrouvé avec plaisir la cuisine "maison", copieuse, traditionnelle à laquelle ils sont particulièrement attachés.

## MESURE 46

### ALLEGEMENT DE LA TAXE D'HABITATION POUR LES FAMILLES NOMBREUSES

**L**a mesure 46 du plan de solidarité approuvé par le Conseil Municipal le 26 janvier 93 sera effective dès cette année. L'incidence sur les feuilles d'impôt se notera en septembre-octobre 94. Cette mesure concerne les contribuables ayant à charge trois personnes et plus. L'abattement pour charge de famille était fixé jusqu'à l'année dernière à 15% de la valeur locative moyenne de la commune. Depuis le 1er janvier 1994, cet abattement est majoré de 10 points et est porté au taux maximum de 25 % prévu par la loi. Serge Fleurence, Adjoint au Maire qui a piloté la mise en oeuvre du plan de solidarité insiste sur le caractère éminentement social de cette mesure : "plus de 7000 familles vont en bénéficier. La

taxe d'habitation moyenne payée par les montpelliérains s'élève à 1.844F. Une famille de trois enfants, ou ayant trois personnes à charge, aura désormais un allègement de 1.036F (au lieu de 786) soit une baisse de 250F par rapport à l'année dernière. Aux abattements pour charges de famille peut s'ajouter un abattement spécial à la base pour les revenus modestes qui passe de 338F à 345F en 94. En définitive, une famille de quatre enfant à revenus modestes ne paie plus de taxe d'habitation à la ville et une famille de trois enfants, non imposable, paye moins de 500F. C'est vraiment du concret pour les familles concernées. C'est ça la Cité-Coeur !"

ABATTEMENTS POUR PERSONNES A CHARGE :	1993	1994	Variation (baisse de T.H)
pour trois personnes à charge :	786F	1.036F	-250F
pour quatre personnes à charge :	1.126F	1.612F	-486F
pour cinq personnes à charge :	1.464F	2.188F	-724F
pour six personnes à charge :	1.802F	2.764F	-962F
<b>ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE :</b>			
Aux abattements pour charges de famille, peut s'ajouter un abattement spécial à la base pour les personnes à revenu modeste.	338F	345F	
(Ville de Montpellier. Impôt moyen par habitant : 1.844F.)			

# 120 ETUDIANTS DE L'UFR/STAPS AU SERVICE DES CLUBS

En signant, le 8 février dernier, une convention avec l'UFR/STAPS, la Ville de Montpellier permet à plus d'une trentaine de clubs sportifs et à 120 étudiants de l'Université, d'échanger leur expérience et leur savoir pédagogique.

**L'**Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques Appliquées aux Professions du Sport (UFR/STAPS), dépend de l'Université Montpellier I, présidée par M. Demaille. Elle regroupe près de 800

étudiants, qu'elle forme selon un circuit universitaire traditionnel jusqu'au CAPES, en préparation d'un poste d'enseignant de gymnastique dans l'Education Nationale. Une filière loisirs (encadrement de clubs de vacances, hôtellerie...), une filière réadaptation (travail avec les handica-

pés...) et une filière haut niveau, ont permis à cette formation de se diversifier. C'est aujourd'hui une branche très demandée à Montpellier (1600 candidats étaient inscrits au concours d'entrée 93). Le partenariat établi entre la Ville et l'UFR/STAPS permet de mettre à la disposition des clubs



8 février, signature de la convention en mairie. De gauche à droite : M. Demaille, Président de l'Université Montpellier I, Mme F. Blanc, représentant le recteur, Georges Frêche, J.M. Delaplace (UFR/STAPS), C. Bezenis, adjoint aux Sports, M. Soulas, Conseiller Municipal.

sportifs de la ville, 120 étudiants de 1ère année, en échange de l'utilisation gratuite des équipements municipaux. Pour beaucoup de clubs, cette main d'oeuvre sportive, qui s'ajoute aux opérations "Place aux Sports" déjà mises en application dans les quartiers, va permettre un élan nouveau.

Les étudiants, intervenant 3 heures par semaine, apportent au club leur jeunesse et leur motivation. La convention leur permet, en retour, d'équilibrer leur formation théorique par une formation sur le terrain et un contact direct avec la réalité de la vie sportive.

### PATRICK VIGNAL, DIRECTEUR DU MONTPELLIER JUDO : "SOUDER LES EXPERIENCES"



**"A** Montpellier, le Judo est un peu le fer de lance de l'UFR/STAPS. Des entraînements communs ont lieu entre les étudiants et les membres du club au Dojo du Palais des Sports René Bougnol, suite à une convention passée avec le directeur de l'UFR/STAPS J.M. Delaplace. Sept étudiants, interviennent au club. Ce sont tous des sportifs accomplis. Ils participent aux Championnats de France Universitaires et sont, pour la plupart, licenciés au club. L'UFR/STAPS de Montpellier leur permet de conjuguer leurs études et le sport de haut niveau. Cette convention rejoint tout à fait l'esprit de l'art martial qui implique la transmission de l'expérience et du savoir. Pour le club, une telle assistance est un avantage, car les étudiants qui peuvent venir le mercredi ou le samedi et suivre les enfants en compétition le dimanche, soulagent les autres éducateurs sportifs. Ils tra-

vailent habituellement en ateliers et encadrent 10 enfants par séance. Nous les associons le plus possible aux différents aspects de la vie du club. L'accueil, le contact avec les parents d'élèves, la gestion des entraînements, le suivi des fichiers clients, la préparation des dates de compétition, les convocations, les entraînements spécifiques, tout ce qui fait partie des réalités de la vie professionnelle. Ils découvrent aussi souvent la rigueur professionnelle qui passe d'abord par le simple fait d'être à l'heure aux entraînements. On a la chance, au club, d'accueillir également 6 stagiaires du CREPS, qui préparent en un an un diplôme d'état de judo. Le mélange de ces deux expériences sportives est très intéressant. Les étudiants de l'UFR/STAPS apportent leur côté cartésien, leur sens de l'organisation, de la mise en place des situations et leur psychologie de l'enfant. Les stagiaires du CREPS, eux, ont un côté plus professionnel, plus hommes de terrain. La convention avec l'UFR/STAPS est donc importante, même essentielle, mais elle est à poursuivre et à développer dans un encadrement plus soutenu, jusqu'à devenir, pourquoi pas, une unité de valeur à part entière dans le cursus de l'étudiant, au même titre que l'anatomie ou les langues..."



### JÉROME LACOMBE, ÉTUDIANT : "JOINDRE LA PRATIQUE ET LA THÉORIE"

**E**tudiant à l'UFR/STAPS, Jérôme Lacombe encadre, tous les mercredis après-midi, les entraînements des benjamins du Montpellier Hand Ball, au Gymnase Ferrati. "Pendant 1h30 j'assure un véritable rôle d'entraînement, en commençant par une étape de décompression de

l'enfant, pour l'amener progressivement à réfléchir sur les objectifs du hand, la perception du milieu. En fonction de son savoir faire, il devra apprendre à s'adapter et à trouver ses propres réponses. L'entraînement se poursuit avec des tirs et des situations de jeu. C'est une expérience que je poursuis le jeudi, aux Aiguères, dans le cadre d'un CATE où, après le rôle d'entraîneur, je joue aussi celui d'éducateur sportif." Après avoir passé son Bac à Nîmes, Jérôme est venu à Montpellier pour suivre une année en Fac de Sciences. "Puis, comme le sport me plaisait, j'ai passé le concours de l'UFR/STAPS. A Nîmes, j'étais inscrit en sport-études pour le hand ball, de la

seconde à la terminale et je jouais en équipe Espoirs. C'est la polyvalence de la formation de l'UFR/STAPS qui me plaisait, mais j'hésite encore entre le choix des filières, enseignement, loisirs ou réadaptation... L'intérêt de faire ces séances, le mercredi, c'est la possibilité de mettre en pratique la théorie qu'on nous enseigne à l'école et aussi d'en relativiser les effets. Des cours comme "Psychologie du sport", ou "Sciences de l'éducation", qui paraissent évidents à mettre en place sur le papier, avec des enfants parfaitement à l'écoute, se révèlent très différents une fois sur le terrain. Aussi, je me sers souvent de ce que j'ai vu la veille en cours, pour le mettre en application dès le lendemain et me former. Ce que j'apporte au club ? L'UFR/STAPS nous donne une formation complète. Bien sûr, on manque de pratique, mais au niveau théorique on est bien formé. Et puis chacun a une spécialisation et se sert de son vécu, tout le monde est dans le même cas. Par notre expérience on peut soulager les bénévoles. Il ne faut pas oublier que dans certains petits clubs, ce sont parfois les parents eux-mêmes qui s'investissent et qui n'ont pas de connaissances sportives précises..."

### LES CLUBS BENEFICIAIRES

**FOOTBALL :** "Club des Arceaux", Président : M. Lanot - "Juvénal Antigone" M. Buonomo - (AS Marocaine) M. Baji - (AS Mas Prunet) M. Torrendell - (AS Paillade Nord) Mme Molinier - (ASP. Valery) M. Taleb - (St Martin) M. Lescuri - (Cévennes) M. Labric - (ASPTT) M. Lourdou (Cheminots) M.Sialo - (Croix d'Ar-

gent) M. Mayor - (FC Montpellier) M. Coutou - (MHSC) M. Nicollin - (MUC) M. Agulhon - (RC Lemasson) M. Milhau - (RC Montpellier) M. Llopis - (Stade Lunaret) M. Lanfumey - (Pompignane) M. Esteve.

**GYMNASES :** (ASBAM), Président : M. Canetta - (Croix d'Argent Volley)

M. Laget - (AS Paillade Volley) (M. Woignier - (Montpellier Hand Ball) M. Lacombe - (MUC Hand Ball) M. Buffalon - (Montpellier Basket Club) M. Ruiz - (GRS) M. Peremari - (Montpellier Hockey Club) M. Soubrillard - (Montpellier Basket) M. Maurice - (MUC Volley) M. Tarbouriech - (Montpellier Judo)

M. Vignal - (CEP) M. Villiere - (Arc Club) M. Palpant - (Montpellier Rugby Club) M. Donadio - (Montpellier Athlétisme) M. Baumann - (MUC Athlétisme) M. Richard - (St Martin Tennis de Table) M. Rigal.

## AGENDA CULTUREL

**PARALLELES 3 JOUE MOZART**  
Fondé en début de saison, Paralleles 3 accueille les formations de chambre issues de l'Orchestre Philharmonique de Montpellier. Pour ce quatrième programme, un seul compositeur, Mozart, trois quatuors pour flûtes et cordes et un duo pour violon et alto. le 12 mars à 20h30  
Salle Molière  
Location Opéra-Comédie  
Tél : 67.60.19.99

**JACK DEJOHNETTE AU JAM**  
Batteur, pianiste, chanteur, percussionniste, joueur de claviers et de mélodica, c'est par son oncle Roy Wood, que Jack Dejohnette a découvert le jazz. En 1966, il part pour New-York. Les engagements se succèdent aux côtés de Jackie Mclean, Bill Evans, Stan Getz, Miles Davis. Le 25 mars à 21h, le JAM l'accueille pour un concert-solo événementiel.  
Renseignements : JAM : 43, rue Henri René  
Tél : 67.22.50.10

**TANGO A GOGO!**  
La saison tango, conçue par Michèle Rust dans le cadre du Festival International Montpellier Danse 94, propose des stages mensuels, des cours hebdomadaires, des bals et des spectacles. Le 26 mars à partir de 20h30, c'est à la Maison pour Tous Albert Camus, que vous pourrez

vous plonger dans l'ambiance des nuits de Buenos Aires, pour un grand Bal Tango. Réservations : 67.27.33.41

### LA FEMME CHANGEÉE EN RENARD

Adaptée et mise en scène par Didier Bezace, l'histoire de David Garnett conte les métamorphoses d'un gentleman britannique impeccable, en individu sale et quasi bestial, par amour et fidélité à son épouse transformée en renarde. Passion scandaleuse ou sublime amour, entre les deux réside peut-être le secret du bonheur conjugal. Du 15 au 19 mars  
Théâtre des Treize Vents  
Location : 67.58.08.13

### 2ème CONCOURS INTERNATIONAL D'ACCORDEON

L'Accordeon Club Montpellierain, présidé par Roger Benezeth, nous offre cette année encore, le magnifique spectacle du grand concours d'accordeon, organisé les 19 et 20 mars au Centre Rabelais du Boulevard Sarrail. Des sélections seront organisées pour les coupes mondiales. Un grand gala de variété sera organisé le samedi 19 mars à 21h, avec la participation du grand Orchestre Réquistanis. Entrée gratuite. Les invitations sont à retirer au Café de l'Esplanade. Renseignements : 67.60.73.49

## MEDIATHEQUE VICTOR HUGO

# DU LIVRE A LA VIDEO : CULTURE POUR TOUS

C'est au cours d'un vote à main levée des habitants du quartier, le 9 décembre 93, que la future médiathèque a reçu son nom de baptême : Victor-Hugo. Le 12 février dernier, la première pierre était posée. En attendant l'ouverture à la fin de l'année.

**L**a Médiathèque Victor-Hugo sera la première des cinq grandes médiathèques décentralisées de la ville. Ouverte à la fin de l'année, elle sera implantée sur un quartier de 30.000 personnes (Lemasson, Mas Drevon, Mas de Bagnères, Croix d'Argent, Les Sabines, Saint-Cléophas, Tastavin et Marquerose). Elle permettra sur 2.730 m<sup>2</sup>, la consultation sur place, ou en prêt à domicile, de documents sur différents supports (livres, périodiques, disques, vidéos), ainsi que l'apprentissage de l'anglais et de l'allemand, dans le cadre d'un laboratoire de langues. Pour Gilles Gudin, Directeur de la Bibliothèque Centrale, "une médiathèque n'est pas seulement un lieu



Aux côtés de Georges Frêche, et Gilbert Roseau, maire-Adjoint, M. Gilles Gudin de Vallerin, directeur de la Bibliothèque centrale lors de la pose de la 1ère pierre, le 12 février.

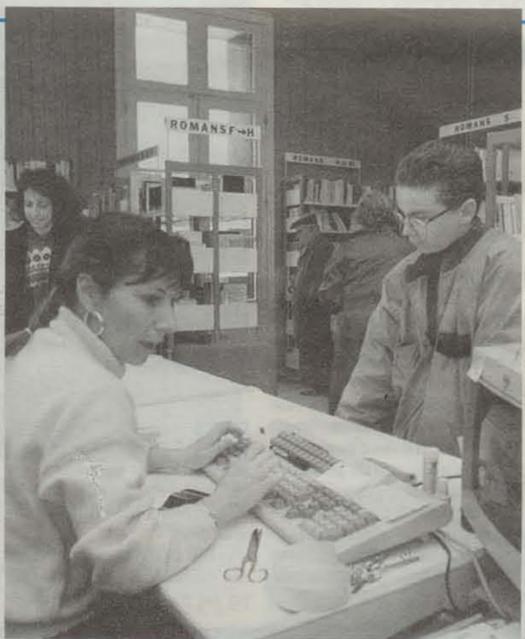
de passage et d'emprunt, mais de vie, de convivialité et de rendez-vous. 190 places assises ont été prévues pour permettre à la Médiathèque Victor-Hugo de s'ouvrir sur le quartier et d'accueillir les mères de famille, les personnes âgées, les enfants

de passage et d'emprunt, mais de vie, de convivialité et de rendez-vous. 190 places assises ont été prévues pour permettre à la Médiathèque Victor-Hugo de s'ouvrir sur le quartier et d'accueillir les mères de famille, les personnes âgées, les enfants

de passage et d'emprunt, mais de vie, de convivialité et de rendez-vous. 190 places assises ont été prévues pour permettre à la Médiathèque Victor-Hugo de s'ouvrir sur le quartier et d'accueillir les mères de famille, les personnes âgées, les enfants

## CATHERINE SIMON, BIBLIOTHÉCAIRE : "UNE DEMANDE IMPORTANTE DES ÉCOLES DU QUARTIER"

**B**ibliothécaire depuis 12 ans, Catherine Simon a assisté au développement et à l'essor de la bibliothèque Emile-Zola sur le quartier. "C'est un lieu qui, au départ, a bénéficié des structures proches, la Place du Marché, la Maison pour Tous Albert-Camus, mais qui est aujourd'hui trop exigüe." Depuis deux ans, Catherine Simon s'est impliquée dans le projet de la future Médiathèque Victor-Hugo, aux côtés des architectes et de M. Gudin de Vallerin, qui l'ont associée à leur réflexion, tant sur la forme que sur le contenu. La bibliothèque Emile-Zola accomplit depuis plusieurs années un effort spécial sur la Bande Dessinée et collabore pour de nombreuses animations avec la Maison pour Tous Albert-Camus. "L'accueil des enfants, le mercredi est énorme et nous avons une demande importante des écoles du quartier." La Médiathèque Victor-Hugo permettra de multiplier par quatre, les capacités d'accueil des enfants des écoles.



## CHANTAL, UTILISATRICE : "CONSULTER SUR PLACE..."

**H**abitant le quartier Mas Drevon, Chantal fréquente régulièrement la Bibliothèque Emile-Zola. Pour cette mère de famille, le projet de Médiathèque Victor-Hugo, qui permettra l'accès à différents supports, sera "un plus très agréable. Le système de carte informatique permet

déjà d'utiliser plusieurs structures, mais j'allais peu souvent au centre ville. J'ai déjà emprunté des cassettes audio, mais pas de vidéo." Elle regrettera un peu le calme de l'actuelle bibliothèque, "la proximité du parc, la maison ancienne", mais si pour elle une bibliothèque est évidemment un lieu de

### PRATIQUE

L'inscription à la Bibliothèque Centrale permet d'utiliser toutes les structures. Un principe de gratuité a été établi pour les enfants, jusqu'à 16 ans, et pour les Montpelliérains non imposables. Bâtie sur un seul niveau, la Médiathèque sera accessible aux handicapés. Coût de l'opération : 11 MF. (Ville de Montpellier : 7,3 MF Etat (DRAC) : 3,6 MF Ouverture prévue : Novembre/Décembre 94. Rue Guillaume-Janvier. Quatre autres médiathèques décentralisées ouvriront dans les quartiers au cours des prochaines années. - Paillade - Cévennes, Petit Bard, Pergola, Celleneuve - St Martin, La Rauze, Cité-Mion - Pompignane



## PRIX DE GAULLE-ADENAUER :



JUMELAGE Montpellier-Heidelberg  
REMISE du PRIX "DE GAULLE - ADENAUER"  
31 JANVIER 1994

**D**'autour de Georges Frêche, Geneviève Droz, Conseillère Municipale, M. Kurt Brenner, directeur de la maison de Heidelberg, M. André Bord, ancien ministre, M. Gerhard Stoltenberg, ancien ministre, M.J.B. Schultis, 1er adjoint au maire de Heidelberg et tous les amis et partenaires du jumelage.

Depuis 1928, date à laquelle le premier étudiant de Heidelberg, Friedrich Heyer est reçu à la Faculté de Théologie de Montpellier, les relations entre nos deux villes ont beaucoup évolué, en passant par un véritable accord de jumelage, signé le

13 mai 1961 au Musée Fabre. En 1965, une "Maison de Heidelberg" ouvre à Montpellier. En 1986, c'est une "Maison de Montpellier" qui s'ouvre à Heidelberg. Entre-temps, des jumelages ont été établis entre des quartiers (La Paillade/Emmersgrund, Kirch-

heim/Les Aubes-Rimbaud-Pompignane), des stages rétribués en entreprise sont organisés, des accords de coopération en matière de transport, de tourisme et d'environnement sont en cours. Les actions culturelles et sportives se multiplient parallèlement aux

échanges linguistiques et économiques. Le Prix De Gaulle-Adenauer récompense ainsi, selon le mot de Geneviève Droz, Conseillère Municipale, déléguée au jumelage avec Heidelberg, "33 années d'amitié constructive..."

Pour tous renseignements sur le Jumelage : Direction des Relations Internationales  
Hôtel de Ville de Montpellier  
11, Place Francis-Ponge  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél : 67.34.70.11

## ILONA JORDAN : "MONTPELLIER AU CŒUR..."

**"J**e ne pourrais plus vivre en Allemagne..." Accoudee contre une fenêtre du très bel hôtel du XVIII<sup>e</sup>, qui sert d'écrin à la Maison de Heidelberg, rue des Trésoriers-de-la-Bourse, Iлона Jordan regarde la mer par-dessus les toits. "Un jour, par beau temps, j'ai vu le Canigou !" Voilà plus de 25 ans, que cette secrétaire, trilingue de formation, née près de Hanovre à la fin de la guerre, poursuit son histoire d'amour avec notre ville. Aux côtés de Kurt Brenner, le Directeur et de

Véronique Temple, elle fait partie du noyau vital de la "Maison de Heidelberg". C'est par une rencontre "un ami médecin qui y travaillait" qu'Ilona a découvert Montpellier. Par boutade, on a dit que son arrivée fut "l'événement le plus important de 1968". C'est à peine exagéré si l'on juge des liens d'amitié qu'elle a tissés avec tous les acteurs de la vie montpelliéraine. "J'ai toujours pris mon travail très au sérieux, moi jamais !" Curieuse et passionnée, elle accorde la même importance dans ses souvenirs à la venue de Willy Brandt à Montpellier, qu'à chaque personne qui fait la démarche de franchir ses murs. "Tous les gens sont importants". Passionnée de la ville, on l'a compris,

Ilona Jordan se souvient d'un temps où il fallait "monter" plusieurs fois à Paris pour voir des spectacles. "Aujourd'hui, on ne suit plus le rythme si on veut voir tout ce qui se passe à Montpellier..."



### LA MAISON DE HEIDELBERG

Inaugurée le 20 octobre 1966, la Maison de Heidelberg est un lieu de rencontre et de dialogue ouvert à tous publics. Elle est dirigée par Kurt Brenner et propose :  
**Des cours** : un programme diversifié de cours d'allemand, pour tous âges et tous niveaux.  
**Une bibliothèque** : plus de 6.000 volumes en consultation sur place ou en prêt gratuit, ainsi qu'un rayon audio et vidéo.  
**Un service d'accueil et d'information** : avec le célèbre panneau de "petites annonces" et toutes les informations concernant les déplacements,

le logement, l'aide aux étudiants.  
**L'animation** : des conférences, des expos, du cinéma allemand, la Chorale Franco-Allemande qui répète dans ses murs et l'Association des Amis de la Maison de Heidelberg qui y fait ses réunions amicales deux fois par mois.  
**Des échanges** : Un programme individuel ou de groupes, avec une offre importante de correspondants, de demande de jeunes filles au pair, etc.  
**Maison de Heidelberg**  
Tél : 67.60.48.11

## ALAIN MALLET : "COMPARER LES EXPÉRIENCES"

**E**n 1963, ce fut l'un des tout premiers jumelages à sceller l'amitié entre les deux villes. Alain Mallet, le président de l'Association des Sourds de Montpellier et sa Région, se souvient étant enfant avoir assisté au match de foot organisé à

cette occasion. "Ça fait 100 ans que les sourds sont européens. Ce jumelage a toutefois permis de tirer des leçons de l'expérience allemande et de comparer les avancées dans le domaine social et scolaire. L'intégration est plus facile pour le sourd allemand, car la prise en charge est faite dès l'école et se poursuit jusqu'au moment de l'embauche en entreprise". Echanges culturels, sportifs et universitaires se sont multipliés au fil des

ans. A Montpellier, la mise à disposition par le C.C.A.S. d'un interprète en langue des signes, le soutien de la Municipalité, l'aide apportée par la Maison de Heidelberg "notamment pour les traductions", ont permis au jumelage de fêter l'an dernier son 30<sup>e</sup> anniversaire.

## SABINE BRACK : "BRAVO À L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS"

**I**nscrite en licence de "Lettres Modernes", cette jeune étudiante originaire de Heidelberg a découvert Montpellier au cours d'un échange organisé entre les Facultés de Théologie Protestante.



"Au début, j'ai eu un peu de mal à cause de la langue, les recherches de logement, l'obtention de la carte de séjour, mais elle s'est rapidement adaptée par la suite au rythme de la vie étudiante, alternant entre les cours, les sorties à la mer, les randonnées dans les Cévennes, en Camargue, les pique-niques sur le bord de l'Hérault, les week-ends ski dans les Pyrénées.

Etonnée de pouvoir trouver un logement en centre-ville, "en Allemagne, ça serait impossible", Sabine a pu mieux découvrir la ville grâce à la Journée des Nouveaux Étudiants et celle des nouveaux Montpelliérains. "J'avais jamais vu qu'une ville faisait un effort aussi grand pour accueillir les nouveaux citoyens". A la Foire aux Associations, elle a cherché des adresses pour faire du sport. Passionnée de danse, elle a suivi plusieurs spectacles du Festival de Danse et a vu récemment la Compagnie Alwyn Nikolais à l'Opéra Berlioz. "Je suis aussi inscrite dans un cours de technique et art du théâtre, à la Fac, c'est comme ça que j'ai un abonnement aux Treize Vents." Ses projets ? Finir sa licence et retourner en Allemagne pour enseigner la géographie et le français, qu'elle parle du reste parfaitement !





# POLICE MUNICIPALE, MISSION PREMIERE : LA PREVENTION



Depuis 12 ans, la police municipale veille à la tranquillité des administrés. Paul Prunier, Conseiller Municipal délégué, insiste sur l'importance de la prévention et du dialogue dans l'action des policiers municipaux.

**Comment les missions de la police municipale sont-elles définies ?**

Il n'existe pas de texte national qui détermine les missions, les activités et les modalités de fonctionnement des services de police municipale. Nous avons donc, en concertation avec les organisations syndicales, mis au point un règlement de travail qui donne apparemment satisfaction à tout le monde.

**Chacun connaît les policiers municipaux comme distributeurs de papillons sur les pare-brise des voitures en stationnement irrégulier, est-ce leur seule fonction ?**

L'exécution et le respect des arrêtés municipaux en matière de circulation, stationnement, affichage, surveillance des foires et des marchés, commerce sur la voie publique, font effectivement partie des missions des policiers municipaux mais leur première mission est une mission de prévention.

**La prévention dans quels domaines ?**

D'abord la prévention des actes de délinquance par la pratique de l'ilotage dans les quartiers. Vous savez, la seule apparition d'un uniforme a un effet déterminant sur les intentions malhonnêtes des petits malfaiteurs et des délinquants.

La police municipale joue aussi un rôle important dans le domaine de la sécurité des enfants à l'entrée et à la sortie des écoles, aux endroits rendus dangereux par la circulation automobile, et en prévenant par une présence dissuasive aux abords des établissements scolaires les tentatives de racket, de vol, et de commerce de drogue.

**De quels moyens disposent les policiers municipaux ?**

Contrairement aux policiers d'Etat qui sont responsables de la lutte contre le banditisme et qui ont un rôle de répression à jouer, les policiers municipaux ne sont pas armés, mais ils ont prêté serment devant le président du Tribunal de Police. Cependant, le seul pouvoir de dissuasion et d'écoute leur permet neuf fois sur dix de venir à bout des situations difficiles.



## 8 POSTES DE POLICE MUNICIPALE

<b>Poste Central - Antigone</b> Hôtel de Ville 1, place Francis Ponge 67 34 70 00	<b>Petit Bard</b> 14, avenue du Petit Bard 67 45 12 20
<b>Saint-Martin</b> 1, rue Vachet 67 58 72 26	<b>La Paillade</b> Tour n° 2 Les Tritons 67 75 22 14
<b>Lemasson</b> Bd, Pedro de Luna 67 69 15 49	<b>Gambetta</b> 29, cours Gambetta 67 58 21 77
<b>Cité Gely</b> Rue Faubourg Figuerolles 67 47 48 27	<b>Aiguelongue</b> Rue des Cétoines 67 41 41 44